# Bulletín Municipal MALIGNY









n°68 - Décembre 2018

## LE MOT DU MAIRE

Quelques soucis de santé ne m'ont pas permis de travailler à l'élaboration de ce bulletin municipal et de le publier au mois de juillet comme vous en aviez l'habitude. Je vous prie de m'en excuser.

L'année 2018 est presque terminée et a apporté son lot d'incertitudes voire d'inquiétudes sur notre budget. Face à la période difficile que nous traversons, à des recettes attendues mais non confirmées, nous avons opté pour une année à dépenses minimales. Notre objectif étant toujours de ne pas augmenter la pression fiscale pour nos contribuables.

La première incertitude provient de nos propres recettes. En premier lieu, les fonds Barnier, concernant les inondations de 2016 et prévus à hauteur de 35 000 €, nous ont été refusés par le comité interministériel au motif que d'autres zones sinistrées étaient plus prioritaires ; cela malgré un avis favorable de la préfecture de l'Yonne. Ensuite, la difficulté pour la vente de l'ancienne école maternelle a été notable bien que celle-ci semble se concrétiser pour la fin de l'année.

A ces recettes incertaines, s'ajoutent les diminutions des dotations de l'Etat, le projet d'exonération de la taxe d'habitation pour une partie des contribuables. Nous avons déjà perdu le bénéfice de la taxe professionnelle, si nous perdons une partie de la taxe d'habitation que restera-t-il pour financer le fonctionnement de nos collectivités ? Certes, on nous promet une compensation mais nous savons tous ce que cela signifie : une perte totale de l'autonomie financière de nos collectivités. Plusieurs communes ont anticipé cette situation en augmentant la taxe d'habitation et la taxe foncière, parfois de 30 à 50%. Cela n'a pas été notre choix. Dans l'immédiat, nous avons préféré restreindre nos dépenses. De ce fait, nous entendons certaines critiques, parfois fondées, mais la prudence me paraît sage lorsqu'il s'agit de gérer l'argent public.

Vous pouvez lire, dans la presse, que des milliers de maires démissionnent ou arrêteront leur mandat en 2020, face aux difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent pour gérer leur commune. Ne croyez pas que ce soit par désintérêt pour leur village. C'est en fait une profonde lassitude face aux transformations de notre société. Les services de l'Etat (DDE, DDA..) disparaissent, laissant nos collectivités dans le désarroi et ayant pour seul recours l'appel à des « boîtes privées » moyennant finances. L'informatisation effrénée complexifie chaque jour un peu plus les démarches et laisse sur la touche bon nombre de nos administrés ne maîtrisant pas l'informatique. Si un maire veut rester à niveau, il doit y consacrer la moitié de son temps. C'est ce qu'une majorité refuse.

Malgré ce constat un peu pessimiste, il faut reconnaître que notre commune a la chance de se trouver dans un secteur économique plutôt privilégié nous permettant d'absorber au mieux les incertitudes des réformes à venir. Nous restons mobilisés et vigilants pour que nos administrés soient le moins pénalisés possibles. Cela passe par une grande rigueur budgétaire et la recherche de toutes les sources d'économie.

Ce n'est pas pour autant qu'il faille s'enfermer dans l'immobilisme. Nous travaillons à plusieurs projets avec la possibilité d'agrandissement de la zone d'activités et la réalisation d'un nouveau lotissement, le passage à un éclairage public par leds. Notre objectif est d'augmenter les recettes et diminuer les dépenses.

**Gérard ARNOUTS** 

#### **BUDGET PRIMITIF 2018**

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Vu le retard pris dans la publication de ce bulletin, la présentation du budget 2018 et du compte administratif 2017 nous a semblé un peu réchauffé. Toutefois, certains administrés apprécient de suivre l'évolution financière de la commune. Nous avons conservé la présentation habituelle pour faciliter vos comparaisons.

Pour l'année 2017, le bilan comptable a fait ressortir, en section de fonctionnement, un montant de dépenses de 591 140,31 € pour 795 361,28 € de recettes soit un excédent de 204 220,97 €. Par contre, pour la section investissement, avec 1 005 512,89 € de dépenses et 811 513,39 € de recettes, nous avons enregistré un déficit de 193 999,50 €.

Le bilan de l'année 2017 se solde donc par un compte de résultat global excédentaire de 10 221,47 € sachant qu'il reste 86 000 € de remboursement de TVA à encaisser sur l'exercice 2018.

| DEPENSES                       | BP 2015     | BP 2016     | BP 2017   | CA 2017      | BP 2018   |
|--------------------------------|-------------|-------------|-----------|--------------|-----------|
| 60 : Achats                    | 55 100 €    | 50 500 €    | 45 750 €  | 42 116,60€   | 46 700 €  |
| 61 : Services extérieurs       | 195 500 €   | 153 700 €   | 127 500 € | 109 586,99 € | 164 500€  |
| 62 : Autres services ext.      | 26 400 €    | 32 600 €    | 30 950 €  | 31 760,20 €  | 31 060 €  |
| 63 : Taxes                     | 9 060 €     | 10 360 €    | 10 160 €  | 9 631,36 €   | 10 265 €  |
| 64 : Frais de personnel        | 105 350 €   | 115 670 €   | 124 000 € | 116 119,21 € | 122 150 € |
| 65 : Participations intercom.  | 142 389 €   | 148 496 €   | 142 636 € | 138 369,87 € | 144 032 € |
| 65 : Indemnités des élus       | 32 000 €    | 31 500 €    | 31 300 €  | 30 726,14 €  | 32 200 €  |
| 66 : Intérêts des emprunts     | 31 000 €    | 35 000 €    | 31 500 €  | 28 297,94 €  | 30 000 €  |
| 67 : Secours urgence           | 2 000 €     | 5 600 €     | 5 750 €   | 5 250 €      | 2 500 €   |
| 67 : Charges exceptionnelles   | 0€          | 0€          | 0€        | 0€           | 0€        |
| 022 : Dépenses imprévues       | 45 010,39 € | 32 840 €    | 37 620 €  | 20 370 €     | 26 896 €  |
| 023 : Prélèvt. pour Investis.  | 205 000 €   | 340 000 €   | 75 000 €  | 0€           | 60 000 €  |
| 73923 : FNGIR +Fonds<br>péréq. | 58 470 €    | 51 470 €    | 68 470 €  | 58 912 €     | 62 470 €  |
| TOTAL                          | 905 279,39€ | 1 002 136 € | 730 636 € | 591 140,31 € | 732 773 € |

Le tableau ci-dessus vous présente les budgets primitifs 2015 à 2018 ainsi que le compte administratif 2017 avec les dépenses de fonctionnement regroupées par chapitre. L'ensemble des dépenses a été inférieur à nos prévisions. Il est à noter que le prélèvement pour investissement de 75 000 € prévu en 2017 n'a pas été effectué mais 60 000 € ont été affectés en investissement (chapitre 1068 : réserves).

Le FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources) est une somme identique (51 470 €) que l'on retrouve en recettes et dépenses et donc n'impacte pas le budget de notre commune. Par contre, le fonds national de péréquation (FNPIC) a été moins élevé que prévu : 7 442 € (17 169 € en 2016 et 9 490 € en 2015). Il s'agit d'un fonds de péréquation consistant à prélever aux communes les plus riches pour redistribuer aux communes les moins favorisées.

Le chapitre le plus élevé est celui concernant les participations intercommunales à savoir les sommes dues aux différents syndicats (collège, SIVOS, syndicat de rivière, communauté de communes) et depuis 2014 le contingent incendie qui était auparavant à la charge de la Communauté de communes (28 794,13 € en 2017).

| RECETTES                      | BP 2015   | BP 2016     | BP 2017   | CA 2017      | BP 2018     |
|-------------------------------|-----------|-------------|-----------|--------------|-------------|
| 02 : Produits antérieurs      | 200 132 € | 272 779 €   | 0€        | 0€           | 10 221,47 € |
| 619 6419 : rembt. divers      |           | 0€          | 0€        | 2 616,94€    | 0€          |
| 70 : Produits des services    | 12 500 €  | 12 500 €    | 10 000 €  | 9 585,52 €   | 9 500,53 €  |
| 73 : Contributions directes   | 354 758 € | 359 000 €   | 275 000 € | 301 365 €    | 280 000 €   |
| 73 : Dotation communauté      |           |             | 120 929 € | 120 922 €    | 120 919 €   |
| 73 : Autres contributions     | 128 437 € | 130 031 €   | 119 507 € | 132 296,87 € | 124 132 €   |
| 74 : Participations de l'Etat | 152 452 € | 160 513 €   | 140 200 € | 157 851,74 € | 128 000 €   |
| 75 : Locations diverses       | 56 000 €  | 67 312,76   | 65 000 €  | 62 302,93 €  | 60 000 €    |
|                               |           | €           |           |              |             |
| 77 : Produits exceptionnels   | 0€        | 0€          | 0€        | 8 420,28 €   | 0€          |
| TOTAL                         | 905 279 € | 1 002 136 € | 730 636 € | 795 361,28 € | 732 773 €   |

Le budget prévisionnel 2018 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 732 773 €. Il est en forte baisse, notamment au niveau des recettes, comparativement à 2015 et 2016.

Ce budget a été établi en tenant compte de la nouvelle répartition des contributions entre les collectivités. Vous noterez la forte baisse des contributions directes prévues à hauteur de 280 000 € alors que nous avions perçu 301 365 € en 2017 et 382 611 € en 2016. La dotation de compensation de la communauté de communes reste stable à 120 919 €. Par contre, les autres contributions, qui concernent la taxe sur les pylônes électriques (101 942 €) et les droits de mutation, sont reparties à la hausse, notamment les droits de mutation pour 25 316 € alors que nous avions budgété 10 000 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2017, le compte administratif en investissement, avec 1 005 512,89 € de dépenses et 811 513,39 € de recettes, a fait ressortir un déficit de 193 999,50 € (il était de 587 894,01 € en 2016). Son origine est liée à la construction du groupe scolaire et au décalage entre l'engagement des dépenses et le versement des subventions. L'opération est aujourd'hui terminée et il reste 87 000 € de remboursement de TVA à encaisser sur 2018.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, l'essentiel des dépenses 2017 a été consacré au solde de l'extension de l'école. Ceci nous a contraints à des économies au niveau de la voirie. Sur l'année 2017, nous n'avons contracté aucun emprunt.

#### **INVESTISSEMENTS 2017**

|                                  | DEPENSES       | DEPENSES       | 2017         |              |                 |              |       |             |            |
|----------------------------------|----------------|----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-------|-------------|------------|
|                                  | BP 2017        | CA 2017        | Réserves     | FC TVA       | Taxe<br>aménag, | Subventions  | Emp.  | Vente école | Caution    |
|                                  |                |                | 1068         | 10222        | 10226           | 1321/1323    | 1641  | O24         | 165        |
| Résultat reporté                 | 587 894,01 €   | 587 894,01 €   | 436 992,83 € | 149 511,00 € | 1 206,68 €      | 0,00€        | 0,00€ | 0,00€       | 1 245,00 € |
| Remboursement prêts              | 277 000,00 €   | 272 275,06 €   | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 0,00€        | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Cautions logements               | 1 605,99 €     | 825,00 €       | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 0,00€        | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Achat ordinateurs écoles         | 4 800,00 €     | 5 124,00 €     | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 2 134,44 €   | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Construction groupe scolaire     | 500,00€        | 323,96 €       | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 187 060,93 € | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Aménagement cour groupe scolaire | 40 000,00 €    | 19 110,36 €    | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 23 216,31 €  | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Cotats (travaux 2014)            | 0,00€          | 0,00€          | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 3 554,00 €   | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Voirie (pont rue de Picardie)    | 118 200,00 €   | 119 960,50 €   | 0,00€        | 0,00€        | 0,00€           | 6 592,20 €   | 0,00€ | 0,00€       | 0,00€      |
| Total dépenses 2017              | 1 030 000,00 € | 1 005 512,89 € | 436 992,83 € | 149 511,00 € | 1 206,68 €      | 222 557,88 € | 0,00€ | 0,00€       | 1 245,00 € |
|                                  |                |                | Total r      | ecettes 2017 |                 | 811 513,39 € |       |             |            |

Pour les investissements 2018, le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 383 622 €. Cette baisse, liée à notre souci d'économie, a plusieurs origines :

- La première est le chapitre des remboursements d'emprunt qui revient à son niveau normal (en 2017 nous avons remboursé un prêt de 200 000 €).
- La fin des crédits pour l'extension de l'école
- La non prise en compte de la vente de l'école maternelle (110 000€)
- La volonté de ne pas souscrire d'emprunt en 2018.

## **INVESTISSEMENTS 2018**

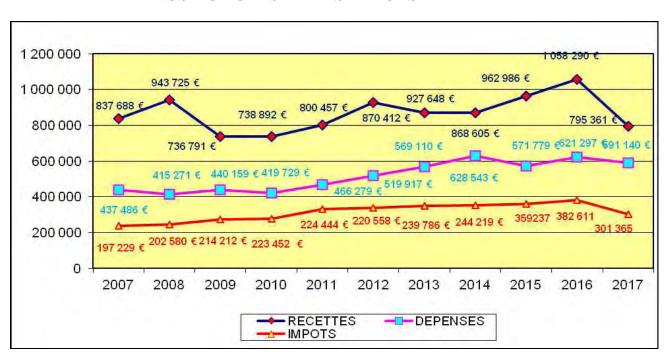
|                                  | DEPENSES       | DEPENSES     |               | RECETTES    | 2018        |              |       |             |            |
|----------------------------------|----------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------|-------------|------------|
|                                  | BP 2017        | BP 2018      | Réserves      | Autofinanc  | FC TVA      | Subventions  | Emp.  | Vente école | Caution    |
|                                  |                |              | 1068          | O21         | 10222       | 1321/1323    | 1641  | O24         | 165        |
| Résultat reporté                 | 587 894,01 €   | 193 999,50 € | 193 999,50 €  | 60 000,00€  | 87 000,00 € |              |       |             |            |
| Remboursement prêts              | 277 000,00 €   | 75 000,00 €  |               |             |             |              |       |             |            |
| Cautions logements               | 1 605,99 €     | 1 122,50 €   |               |             |             |              |       |             | 1 500,70 € |
| Documents urbanisme              |                | 5 000,00 €   |               |             |             |              |       |             |            |
| Environnement (arbres)           | 0,00€          | 2 500,00 €   |               |             |             |              |       |             |            |
| Construction groupe scolaire     | 500,00€        | 0,00€        |               |             |             |              |       |             |            |
| Aménagement cour groupe scolaire | 40 000,00 €    | 2 000,00 €   |               |             |             |              |       |             |            |
| Rue de Picardie (pont)           | 118 200,00 €   | 30 000,00 €  |               |             |             | 41 121,80 €  |       |             |            |
| Voirie                           | 0,00€          | 60 000,00€   |               |             |             | 0,00€        |       |             |            |
| Achat véhicule                   |                | 14 000,00 €  |               |             |             |              |       |             |            |
| Achat ordinateurs écoles         | 4 800,00 €     | 0,00€        |               |             |             |              |       |             |            |
| Total dépenses 2017/2018         | 1 030 000,00 € | 383 622,00 € | 193 999,50 €  | 60 000,00 € | 87 000,00 € | 41 121,80 €  | 0,00€ | 0,00 €      | 1 500,70 € |
|                                  |                |              | Total recette | es 2018     |             | 383 622,00 € |       |             |            |

#### LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

|                  | Bases 2017 | Taux   | Produits 2017 | Bases 2018 | Taux   | Produits 2018 |
|------------------|------------|--------|---------------|------------|--------|---------------|
| Taxe habitation  | 903 100 €  | 9,72%  | 87 781 €      | 941 000€   | 9,72%  | 91 465 €      |
| Foncier bâti     | 655 300 €  | 15 %   | 98 295 €      | 713 800 €  | 15 %   | 107 070 €     |
| Foncier non bâti | 336 200 €  | 25,59% | 86 034 €      | 341 300 €  | 25,59% | 87 339 €      |
| CFE              |            |        |               |            |        |               |
| Total            |            | 1      | 272 110 €     |            | 1      | 285 874 €     |

Ce tableau fait ressortir une légère augmentation du produit des contributions directes. Vous pouvez constater que la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition, par contre nous notons une augmentation des bases sur l'ensemble des trois taxes. La partie relevant de la fiscalité des entreprises (ex taxe professionnelle) a complètement disparu de nos ressources.

# NOS BUDGETS ET LES IMPÔTS



# **ECOLE MATERNELLE**

Le devenir de l'école maternelle a occasionné bien des discussions. Devions- nous la garder pour y aménager des logements ? Le coût de l'opération était élevé et la commune possède déjà suffisamment de logements locatifs. Devions-nous envisager de la transformer pour y installer le PROXI qui manque de place ? Nous nous trouvions confrontés à des différences de niveau impliquant de réaliser difficilement un accès handicapé.

Finalement, en 2016, le conseil municipal a opté pour la mise en vente. Sans doute avons-nous été trop gourmands pour le prix de vente au vu des travaux à réaliser. Après quelques visites négatives, nous avons dû nous rendre à l'évidence et baisser le prix.

Un acquéreur potentiel avait envisagé d'utiliser les bâtiments pour y installer un restaurant. Hélas, là encore, le coût des travaux s'avérait trop onéreux.

En 2014, nous avions demandé une estimation des domaines qui a évalué ce bien à  $108\,000\,$  €. Finalement, après plusieurs baisses successives, nous avons arrêté le prix à  $120\,000\,$  €, frais d'agence à la charge du vendeur. Ceci représente un net vendeur pour la commune de  $109\,500\,$  €.

Une proposition d'achat nous a été faite au prix souhaité et devrait se traduire par une vente avant la fin de l'année ou au début 2019.

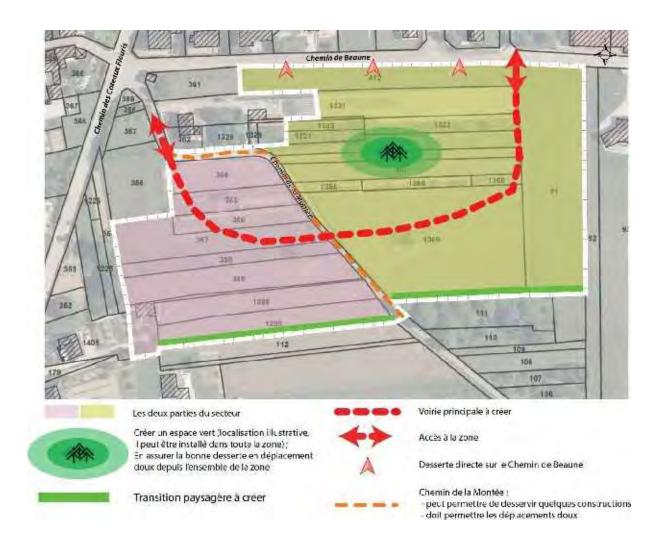
Afin de conserver l'utilisation de l'abri bus, inclus dans la propriété, un bail emphytéotique de 99 ans sera signé avec l'acquéreur. Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.



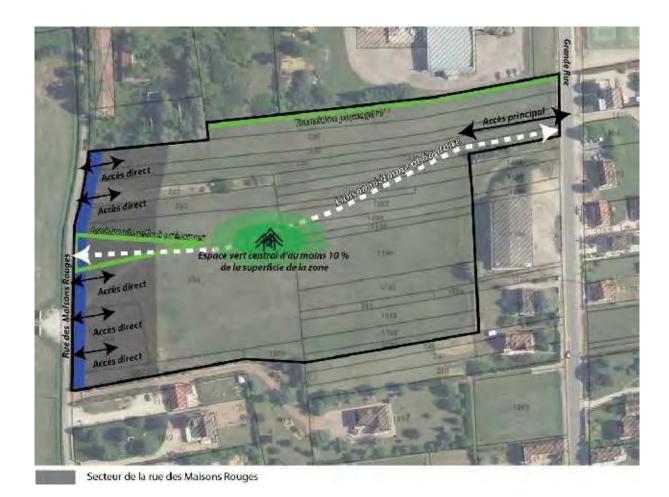
# **UN NOUVEAU LOTISSEMENT?**

A l'élaboration du PLU, nous avons identifié deux zones, classées 1 NA, susceptibles d'accueillir un lotissement.

La première est située entre le chemin de Beaune et la rue des Coteaux Fleuris. Elle est composée de nombreuses petites parcelles, tout en longueur et inconstructibles en l'état actuel. La réalisation d'un lotissement implique un projet d'aménagement d'ensemble avec une restructuration des parcelles les rendant constructibles et une révision partielle du PLU. Pour ce faire, il faut soit acheter l'ensemble des terrains au prix de la terre agricole, soit constituer une AFU (Association Foncière Urbaine) avec l'ensemble des propriétaires. Chaque propriétaire retrouve une parcelle constructible, diminuée de la surface nécessaire à la voirie, et s'engage à la vendre au prix du terrain à construire une fois la viabilité réalisée et financée. La totalité de cette zone pourrait contenir une trentaine de lots



La seconde, est située à la sortie de Maligny, côté Ligny-le-Châtel, entre la rue des Maisons Rouges et la Grande Rue. Elle est constituée d'une seule parcelle appartenant au même propriétaire. La partie basse nécessite un recul par rapport à la route car très humide en raison de la présence de sources. Elle pourrait recevoir 4 à 5 pavillons. La partie haute nécessite la réalisation d'une voirie et de l'ensemble des réseaux et pourrait recevoir une vingtaine de lots. L'opération semble plus facile à réaliser mais les services de l'Etat préfèrent l'aménagement du centre du village plutôt que l'extension sur les extrémités.



Quand les modifications du PLU seront acceptées, il conviendra de faire un choix. Aucune des deux hypothèses ne pourra se réaliser en une seule tranche en raison des sommes conséquentes nécessaires à la viabilité. Le rythme des travaux devra être adapté à la commercialisation des lots.

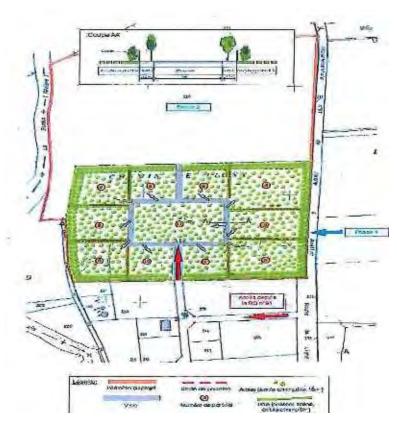
Plusieurs jeunes couples nous ont fait part de leur souhait de construire à Maligny. Nous espérons que ce projet pourra leur donner satisfaction et permettre un rajeunissement de notre population.

# **ZONE D'ACTIVITES**

L'actuelle zone d'activités est entièrement occupée. Un seul terrain de 2 600 m2, entre IDS conditionnement et la déchèterie reste disponible mais nous le réservons pour un éventuel agrandissement de cette dernière.

Lors de l'élaboration du PLU, nous avons classé en zone d'activités 7 hectares jouxtant la zone actuelle, en direction de Ligny-le-Châtel. Cette parcelle, anciennement propriété du CCAS, appartient désormais à la commune.

Nous avons, récemment, enregistré deux demandes d'installation ou d'extension. Toutefois, depuis la fusion des communautés de communes, la création, l'extension et l'aménagement des zones d'activités est une compétence communautaire. La zone d'activités de Chablis étant complète, la communauté envisage d'aménager une nouvelle zone à Maligny.



Pour ce faire, la communauté doit être propriétaire des terrains et la commune doit lui vendre la partie concernée. Cette vente se ferait au prix des terrains agricoles et en contrepartie la communauté supportera tous les frais d'aménagement (voirie, réseaux...).

En 2008, nous avions demandé une étude pour ce projet et une estimation financière. Il en ressort la possibilité de créer 11 lots pour un coût d'environ 1 200 000 €. Pour éviter de perturber la trésorerie de la collectivité, cette opération pourrait être réalisée en deux tranches.

A terme, cet investissement doit être une opération blanche (le prix de vente du m² devant couvrir l'ensemble de la dépense).

L'intérêt pour la communauté de communes est de pouvoir répondre à des demandes d'installation et ensuite d'encaisser la taxe professionnelle des entreprises. Pour la commune, cela permet de créer de l'emploi sur place et de maintenir la vitalité de notre village.

La décision définitive interviendra avant la fin de l'année.

# ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis pas mal de temps, l'éclairage public fait débat au sein du conseil municipal. La question est de savoir comment réaliser des économies sur la facture d'électricité.

Certains voudraient éteindre l'éclairage toute la nuit, de 23 heures à 6 heures. D'autres souhaitent le maintien de l'éclairage nocturne pour des raisons de sécurité. C'est aussi le point de vue de la gendarmerie pour faciliter leur contrôle lors de leurs rondes nocturnes.

En réponse à une question écrite au Sénat, il a été stipulé que : « Quelles que soient les raisons, environnementales ou financières, le maire doit rechercher un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité afin de déterminer les secteurs de la commune prioritaires en matière d'éclairage public au regard des circonstances locales ». Pour ne pas voir sa responsabilité mise en cause lors d'un contentieux avec une victime, le maire doit être en mesure de démontrer qu'il a accompli toutes les diligences nécessaires.

D'autre part notre réseau d'éclairage public est ancien et il devient difficile de trouver des ampoules de remplacement pour certaines lanternes. Nous avons donc décidé de rénover entièrement notre réseau. Nous avons opté pour un éclairage à led avec ballast électronique.

Ce système permet une économie de consommation par l'utilisation des leds et une durée de vie plus importante des ampoules donc des passages de contrôle moins fréquents (1 à 2 fois par an au lieu de 1 fois par mois). L'installation des ballasts électroniques permet, quant à elle, de baisser l'intensité de l'éclairage suivant les périodes de la nuit (par exemple 50% de 11 heures à 1 heure du matin, puis 25% de 1 heure à 6 heures) ou de laisser entièrement éclairé certaines rues en raison de manifestations ou événements particuliers.

Le coût total de cette opération s'élève à 127 222,98 € financé pour 76 333,79 € par la commune et 50 889,19 € par le SDEY (syndicat départemental d'énergie de l'Yonne).

Les travaux seront réalisés en fin d'année ou au début 2019. Ce mode d'éclairage apportera quelques changements avec une lumière plus blanche et d'avantage orientée vers le sol. Nous espérons que ce changement satisfera tout le monde.

# LE RU DES VAURELAINES

Ce petit ruisseau, le plus souvent à sec, peut se montrer très turbulent. Nous en avons fait les frais en mai 2016. En juin 2018, suite à un violent orage, il a de nouveau connu une montée subite des eaux. Le pont réalisé rue de Picardie a juste suffi à avaler la masse d'eau.

L'actualité nous montre très souvent les dégâts occasionnés par les phénomènes météo violents et de plus en plus fréquents. Nous ne devons pas les ignorer et nous croire à l'abri.

Les berges et la moitié du lit font partie de la propriété privée de chaque riverain. La commune a fait le nécessaire pour aménager les parties qui lui incombent. Nous avons pris l'attache de la Mutualité Française pour nettoyer une partie lui appartenant et particulièrement obstruée. Le syndicat du Bassin du Serein a commandé une étude pour étudier les mesures à prendre sur l'ensemble de ce ruisseau. Nous attendons ses conclusions.

Mais cela reste insuffisant si chaque propriétaire riverain n'entretient pas la partie dont il est responsable. Cet entretien comprend d'abord le nettoyage des berges et du lit au droit de sa propriété. Mais il faut aussi veiller à ne rien stocker à proximité des rives (tas de bois, bidons, jeux d'enfants, constructions précaires...). En cas de crue, ces objets peuvent être emportés et venir obstruer l'écoulement des eaux en aval. C'est ce qui s'est produit le 16 mai 2016 avec les conséquences désastreuses que nous connaissons.

Il est de la responsabilité des riverains, conformément au code rural sur les cours d'eau non domaniaux, de veiller à cet entretien permanent. Nous comptons sur le civisme des personnes concernées pour ne plus connaître de débordements intempestifs et coûteux.

La réalisation de l'ouvrage rue de Picardie a coûté 100 952 € HT et les subventions obtenues (44 831 €) sont loin de couvrir les dépenses surtout après le refus d'attribution des fonds Barnier, prévus à hauteur de 35 000 €, par la commission ministérielle. Le motif invoqué pour ce refus est le coût astronomique des dégâts climatiques que nous avons connus dans toute la France avec la priorité donnée aux communes les plus touchées.

Si nous avions pu prévoir un tel refus, sans doute aurions-nous fait un autre choix.

# PAVILLON RUE DU DOCTEUR HESS

Suite à la dissolution du CCAS (comité communal d'action sociale), la commune est devenue propriétaire de tous ses biens et donc du pavillon situé rue du docteur HESS. Construit en 1983, il a vu plusieurs locataires se succéder sans grands dégâts dans les locaux.

Hélas, au départ du dernier locataire, l'état des lieux nous a laissés rêveurs : papier peint déchiré, cuvette des toilettes cassée, portes des placards dégondées, porte du meuble sous évier arrachée... Une remise en état complète devait être envisagée.

Ce bâtiment étant ancien, nous avons commencé par le changement des fenêtres, des volets, de la porte d'entrée et celle du garage. Les convecteurs anciens ont été remplacés par des radiateurs programmables. Les chambres ont été équipées d'un parquet flottant à la place des moquettes. Les toilettes et la salle de bain ont été entièrement rénovées, ainsi que les placards. Nous avons terminé par une réfection de toutes les peintures.

Ce pavillon a retrouvé une belle allure et la nouvelle locataire semble satisfaite.

Pour cette remise en état nous avons investi 30 000 €.



Il restera à prévoir un nettoyage complet du crépi.

# **VOIRIE**

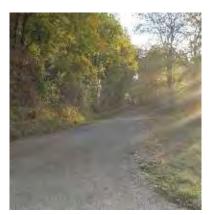
La commission de la voirie a établi un programme de travaux qui seraient à réaliser sur l'année, en fonction des crédits disponibles. Généralement la liste est plus importante que nos capacités financières. Il convient donc d'établir des priorités.



L'année 2017 s'est terminée avec la réfection d'une partie de la Grande Rue par le Conseil Départemental. Ce n'était pas un luxe et les riverains ont retrouvé un peu de confort avec la diminution du bruit sur les plaques d'égout. Il reste à faire la dernière tranche de la rue de Méré au terrain de tennis ; la décision ne dépend pas de nous mais des crédits disponibles au département.

Pour 2018, notre priorité était la réfection de la rue de Picardie après la réfection du pont. C'est chose faite et la rue a retrouvé fière allure après des mois passés dans la poussière ou dans l'inconfort des nids de poule. Le rabotage de la rue, la mise en place de l'enrobé et la remise à niveau des bouches à clé ont coûté 19 446 € TTC. Les riverains ont pu bénéficier du prix de la commune pour goudronner les parties leur appartenant.





La route de Baccarat, avait été particulièrement fragilisée à certaines places et la structure commençait à se dégrader. Nous avons réalisé un dérasement des banquettes, la mise en place d'une enduit bicouche et d'un enrobé à la patte d'oie au bout de cette voie. Le coût de ce programme s'est élevé à 29 023 € TTC. Nous espérons que les propriétaires de vignes aboutissant sur cette voie sauront la respecter.

Nous avions prévu de traiter de la même façon la route des Geiges pour un montant de 32 415 € TTC et la rue de Châtillon pour 16 736 €. Dans un souci de maîtrise de notre budget, nous n'avons réalisé qu'un dérasement de la route des Geiges pour un montant de 6 038 €. La suite sera réalisée sur l'exercice 2019.



A ces travaux, il convient d'ajouter 4 322 € pour les interventions de la communauté de communes (pose des boules rue des écoles, curage du fossé de la rue des Maisons Rouges, réparation du petit pont de Baccarat...) et 1 904 € pour l'entreprise Barbier suite à l'orage du mois de juin. Nous avons également nivelé le chemin de la Fourchaume, le chemin de Châtillon et le 3ème chemin des Chaumes, mais les factures ne nous sont pas encore parvenues.

C'est donc environ 60 733 € qui ont été consacrés à la voirie sur l'exercice 2018.

### **ASSAINISSEMENT**

Vous avez reçu, fin octobre, votre facture d'eau. Sans doute que son faible montant a pu vous réjouir dans un premier temps. Mais ce n'était qu'une fausse joie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence assainissement a été dévolue à la communauté de communes. Le syndicat de la Garenne, présidé par Maurice BARBE, a été dissous. Désormais c'est la communauté qui règle toutes les dépenses et encaisse toutes les recettes. Simple transfert sans doute mais qui entraîne quelques changements.

Jusqu'à présent, votre facture, éditée par le SIVU du Moulin des Fées, comprenait le prix de l'eau et les diverses taxes de l'agence de l'eau, plus la taxe d'assainissement. Cette dernière était encaissée par le syndicat de la Garenne et reversée aux communes concernées en fin d'année. Vous ne receviez donc qu'une seule facture pour l'ensemble.

Nous aurions pu continuer ainsi, il suffisait que le montant de la taxe d'assainissement soit reversé à la communauté de communes au lieu des communes. Hélas, le percepteur a refusé ce mode de fonctionnement. Vous recevrez donc, prochainement une autre facture ne comprenant que la taxe d'assainissement.

Cette tracasserie administrative implique de ressaisir les consommations, d'établir une nouvelle facture et de générer des frais d'envoi supplémentaires. C'est du travail de secrétariat supplémentaire et certainement pas une source d'économie pour la collectivité. Nous frisons le ridicule. D'autant plus qu'en 2020, la compétence eau potable risque d'être transférée également à la communauté de communes et donc nous reviendrons à l'ancien système.

Bravo pour la simplification administrative!

## *11 NOVEMBRE 2018*

Cent ans, cent ans que notre pays a connu une tuerie hors du commun. Des millions de morts, des millions de blessés. Un pays ravagé et une jeunesse décimée.

Il convenait d'honorer ce centième anniversaire de la victoire de 1918 d'une façon particulière et de rappeler le devoir de mémoire pour que nos enfants ne connaissent jamais plus un tel désastre.



Pour ce faire, nous avons convié les enfants de l'école à la manifestation. La directrice de l'école a préparé ses élèves en leur apprenant la Marseillaise, en choisissant un poème sur la guerre et en répertoriant les 41 Malinéens, âgés de 19 à 38 ans, morts pour la France.

A 11 h, enfants accompagnés de leurs parents et de nombreux administrés se sont rassemblés devant la mairie. C'est une foule

nombreuse qui s'est acheminée vers le cimetière puis au monument aux morts pour honorer toutes ces victimes de la furie humaine.

Après le discours officiel écrit par le Président de la République, la parole a été donnée aux enfants. Ils ont assumé avec brio et beaucoup d'émotion la tâche qui leur a été confiée. Toute l'assistance a apprécié cette présence de la jeunesse et le sérieux de leur prestation. Beaucoup d'enfants se sont proposés pour revenir l'an prochain. Nous tenons à les remercier ainsi que leur enseignante pour cette participation.





Hélas, la bêtise humaine n'a pas de limite. Vers 19 h, un appel téléphonique m'informait qu'un drapeau avait été enlevé, le mat cassé en plusieurs morceaux et la gerbe déposée par les enfants piétinée. Sans doute, encore un qui ne sait pas que s'il vit libre aujourd'hui c'est parce que des millions d'hommes sont morts pour défendre cette liberté.

# ARTICLES A LA UNE sur INTERNET

# TROISIEME PRIX CYCLISTE de MALIGNY

Il était organisé par le V.C.A. avec le soutien de la municipalité et du Comité des Fêtes, le dimanche 3 septembre 2017. Les épreuves pour les plus jeunes se sont déroulées le matin, tandis que minimes, cadets, puis D1, D2, D3 et D4 s'affrontaient sur un circuit constitué de boucles de 8,2 km l'après-midi.









# TRAVAUX DANS LA GRANDE RUE

Le Conseil Départemental a procédé à la réfection de la chaussée, totalement déformée, sur une partie de la Grande Rue, entre le carrefour de la route de Méré et la rue du Grand Cotat.

Commencés le 11/10/17, les travaux se sont achevés le 16 et ont perturbé la circulation dans le village. Maintenant, il est beaucoup plus agréable de rouler dans cette partie-là.









# TROISIEME RALLYE NATIONAL DU CHABLISIEN

Les 28 et 29 octobre 2017, le rallye organisé par l'A.S.A. de l'Auxerrois a réuni près de 70 concurrents.

Le samedi, trois spéciales, dont une de nuit, étaient prévues à Maligny, sur le circuit de 12,350 km, Maligny – Méré - Ferme des Jeiges - Route des Fays.

Si l'équipage Stique-Piquet, sur Skoda Fabia R5 a remporté deux de ces épreuves, c'est l'équipage Delaporte-Gallet, sur Mitsubishi Lancer Evo 8 qui a signé le meilleur chrono avec 5'43'' 60, soit une moyenne de 129 km/h.

Au final, avec les autres spéciales de Beine, Sainte-Vertu et Béru, 8/10<sup>e</sup> de seconde seulement sépareront ces deux voitures, à l'avantage de Delaporte-Gallet.





# JOYEUSES FETES et MEILLEURS VŒUX!





L'Espace Lafarge s'est métamorphosé le temps du Marché de Noël, organisé par le Comité des Fêtes.





Les rues principales du village s'habillent de couleurs à la nuit tombée.

#### LA CRUE DE LA ST-VINCENT 2018

Pas de confusion avec le cru de St-Vincent, il s'agit bien ici de l'eau du Serein et non de notre fameux Chablis. Suite aux nombreuses précipitations de janvier (136 mm pour les 22 premiers jours de l'année), après une première crue atteignant la cote de 5,00 m au grand pont le 8 janvier, le Serein a connu une nouvelle montée à la St-Vincent, pour culminer à 5,15 m le lendemain, le 23, au grand pont. A cette hauteur, tous les prés de la vallée sont inondés ainsi que la place du lavoir et le début de la rue du Colombier, sans envahir cependant les habitations de cette partie basse du village. La décrue s'est amorcée le 24 mais de faible amplitude. Le 25, on note encore 4,95 m au grand pont et il reste une belle flaque sur la place du lavoir.

« Vigicrues » avait déclenché une alerte orange sur notre secteur. Ce site est à consulter régulièrement par les habitants, en cas de crue, afin de s'informer de l'ampleur du phénomène.









# Plantations à l'Ecole Pierre Perret, en février 2018.

Dans le pré, se dressent désormais trois nouveaux arbres, au nom savant de Gleditsia Triancanthos Skyline.

Le long de la rue des Coteaux fleuris, trois tilleuls à la ramure en rideau ont été plantés pour compléter l'espace ombragé. Les anciens tilleuls seront bientôt taillés de cette manière afin de créer une unité visuelle. Isolant un peu plus de la rue, ils assureront aussi une meilleure protection contre les rayons du soleil.

La plantation a été effectuée par l'entreprise « Poulain Paysages ».









# CEREMONIE 2018 du 8 MAI.

La cérémonie anniversaire de la victoire de 1945 a vu le défilé parcourir les rues du village d'un monument à l'autre, par une chaleur estivale.

Dépôt de gerbes, discours et sonnerie aux morts ont ponctué cet évènement, en présence d'une cinquantaine de personnes.









La Fête de la musique 2018.

Malgré la concurrence d'autres concerts dans les villages avoisinants, les spectateurs étaient nombreux à l'intérieur de l'église Notre-Dame-de l'Assomption de Maligny afin d'écouter les chants entonnés par la chorale d'Auxerre, « Pour le Plaisir », sous la direction de Jean Quéron. Les voix des 43 choristes et la musique ont fait vibrer l'assistance et la nef a amplifié ce bonheur de chanter avec un programme d'airs connus par tous, de Florent Pagny à Johnny Hallyday, en passant par Isabelle Aubret, Renaud, la Compagnie Créole, Yannick Noah, Claude Nougaro, Michel Fugain, Bourvil, Henri Salvador, Serge Lama, ou France Gall.

A travers les titres, on a voyagé, «Là où je t'emmènerai », « Des Cornouailles à l'Oural », avec «La ballade nord-irlandaise », jusqu'à « Santa Maria de Guadalupe, au-delà des « Frontières ».

Puis on a enchaîné avec « Armstrong », « Je n'aurai pas le temps » sauf pour « La tendresse », « Moi je prends mon temps », puis après « La chanteuse a vingt ans », « Ella, elle l'a », le final s'imposait « Vivre pour le meilleur ».

La Fête de la musique a donc été célébrée dignement et avec plaisir, en ce 21 juin 2018.





# LE SEREIN, FIN AOUT 2018

Notre rivière a triste mine avec son mince filet d'eau. Il est vrai que l'été a été chaud et sec (Deuxième été le plus chaud après 2003, depuis 1900) mais, chaque année, la situation se répète. En tout cas, cela contraste avec les inondations de janvier.

Le bassin du Serein amont est en alerte sécheresse renforcée depuis le 23 août et il va falloir attendre encore un peu avant que le niveau de l'eau ne remonte.





# UN NOUVEAU CAMION CHEZ LES POMPIERS

La commune a doté son CPI d'un nouveau véhicule d'intervention, un fourgon de type Renault VTU, en remplacement de celui qui donnait des signes de fatigue en raison de son grand âge.

Ce samedi 6 octobre, il a été officiellement présenté avec tout son équipement, en présence des sapeurs-pompiers, des membres du Conseil municipal et des membres de l'Amicale. L'inauguration a été fêtée comme il se doit.







# **Année 2017**

# NAISSANCES

DA FONSECA REIS Matilde

Née le 16 février 2017 à Auxerre

DA SILVA OLIVEIRA Julia

Née le 3 juin 2017 à Auxerre

**DE OLIVEIRA Elio Carlos** 

Né le 4 juillet 2017 à Auxerre

LECORRE Chloé, Nadia, Séverine

Née le 2 juillet 2017 à Auxerre

MENISSIER Jeanne, Valérie, Geneviève

Née le 7 octobre 2017 à Auxerre

**MILLOT Tiana** 

Née le 30 juin 2017 à Auxerre

**VILLEDIEU Capucine** 

Née le 29 avril 2017 à Auxerre

YAGO SERRANO LESUEUR Yanis, Santy

Né le 21 février 2017 à Auxerre

# MARIAGES

**GREGOIRE Cyril** 

**PAYET Stéphanie, Colette** 

Le 27 juillet 2017 à Maligny

LAMBLIN Alexandre, Jacques, Antoine

VANDERDONCK Leslie, Catherine, Yves

Le 8 avril 2017 à Maligny

**ROUMIER Benoît** 

**LONGUÉPÉE Pauline, Nadine, Martine** 

Le 6 mai 2017 à Maligny

TOTI Jacques, René, Roger

**VERT Valérie, Danièle** 

Le 3 juin 2017 à Maligny

**VALLAIS Laurent** 

**BERKANE** Leila, Touta

Le 24 juin 2017 à Maligny

#### **DECES**

**GHELMAN Fanny** 

Décédée le 9 novembre 1942 à Auschwitz (Pologne)

**HESS Moïse Haim** 

Décédé le 9 novembre 1942 à Auschwitz (Pologne)

LAROCHE Paul, René

Décédé le 4 avril 2017 à Auxerre

PIERQUET Guy, Jean

Décédé le 9 mai 2017 à Maligny

**SEGUINOT Roger, Robert** 

Décédé le 10 décembre 2017 à Auxerre

SILVIE Gérard, Bernard

Décédé le 7 novembre 2017 à Auxerre

# Année 2018

Du 1er janvier au 30 novembre

#### NAISSANCES

**ANDREOLI Charlotte Claudine Isabelle** 

Née le 10 juillet 2018 à Auxerre

**DAUVISSAT Margaux** 

Née le 3 septembre 2018 à Auxerre

**LAPIED Charles Roger Bernard** 

Né le 16 janvier 2018 à Auxerre

**LESPRIT Maël Claude Michel** 

Né le 1<sup>er</sup> août 2018 à Auxerre

**MANTEAU Mathieu José** 

Né le 29 août 2018 à Auxerre

**ROUMIER Lison Monique Reine** 

Née le 22 juillet 2018 à Auxerre

**TAVARES Gabriel** 

Né le 22 juin 2018 à Auxerre

#### MARIAGES

LAIZIN Stéphane, Michel

**BERNARD Sophie, Dominique, Jeannine** 

Le 4 août 2018 à Maligny

-----

LE THÉO Thierry, Marcel

YTHIER Isabelle, Jeanne, Olga

Le 25 août 2018 à Maligny

### **DECES**

**CARRIOT Gilles, Claude** 

Décédé le 26 février 2018 à Auxerre

CHAPOTIN Fabrice, Sylvain, Léopold

Décédé le 22 novembre 2018 à Villejuif

DA SILVA DO MOINHO Philippe

Décédé le 6 janvier 2018 à Auxerre

KAUFFER Marie, Suzanne épouse MEUNIER

Décédée le 29 octobre 2018 à Maligny

**MOUTURAT Louise veuve TOGNI** 

Décédée le 24 novembre 2018 à Auxerre

**POULLET Jean-Pierre** 

Décédé le 23 février 2018 à Auxerre

WYNANT Renée, Yvette veuve BRUNO

Décédée le 5 mai 2018 à Dijon

# **REUNION DU LUNDI 17 JUILLET 2017**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL (conseillers municipaux).

<u>Absent excusé</u>: X.DUCHET (pouvoir D.BROUIN). <u>Secrétaire de séance</u>: Lénia HOUEL.

#### Rue de Picardie

L'entreprise CESCHIN lors de la démolition du pont a détruit des réseaux qui étaient coulées dans du béton. Ont été endommagés : l'éclairage public, l'électricité, la haute tension, le téléphone, etc. Tous les réseaux sont à repasser mais l'entreprise CESCHIN n'est pas habilitée pour certains réseaux, d'où le retard sur ce chantier (un rendez-vous est programmé avec Engie demain à 9h 30mn sur place).

#### Questions et Informations diverses

**Transport scolaire** – Depuis 2013, le transport scolaire est payant et nous avions pris la décision de rembourser aux familles le prix payé au Conseil Départemental, tant pour les maternelles et primaires que pour le collège de Chablis. Un débat s'instaure

Les élus maintiennent le remboursement des cartes de transport en direction du collège de Chablis. La date butoir pour le remboursement des cartes est fixée au 31 octobre avec présentation d'un justificatif de paiement.

**Groupe scolaire** – La température était élevée dans les classes en mai-juin. Des brasseurs d'air ont été achetés. Certains parents souhaitent l'installation d'une climatisation. Dans les classes ces installations sont déconseillées.

Des arbres pourraient être plantés à l'automne, entre le bâtiment et la rue des coteaux fleuris.

Des films devront être posés sur les vitres afin d'empêcher la vue. Il semble que certains filtres stoppent la chaleur à 45% mais on ignore si ce sont des filtres occultant.

Pour information, le poste de direction sera occupé par Mme Huraux à la rentrée.

Horaires d'école: une circulaire du Préfet datée du 16 juin demandant une réponse avant le 20 juin pour savoir si l'on restait à la semaine de 4,5 jours ou si l'on souhaitait dès rentrée revenir à la semaine de 4 jours. Les enseignants ont été consultés et la moitié est pour la semaine de 4 jours et l'autre moitié pour rester à 4,5 jours. Revenir à la semaine de 4 jours entrainerait le licenciement de 2 salariées.

Face au peu de temps laissé pour répondre, le SIVOS a opté pour le statu quo, soit 4,5 jours.

Sujet à débattre avec les enseignants et les parents, pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Les NAP seront organisées le mardi après-midi pour les CP.CE et CM et le vendredi après-midi pour les maternelles.

*Protection des abords de l'école*, rue des écoles et rue des coteaux fleuris – des barrières ont été commandées à installer sur les trottoirs côté école et des bornes pour les trottoirs en face de l'école.

**Commission environnement** – comme convenu les membres de la commission ont fait le tour du village afin de sélectionner différentes propriétés pour le concours des maisons fleuries.

#### Maison avec jardin

8 rue de la Margotte – Joël SANGLEBOEUF 10 rue du Docteur Hess – Michel FANTIN 8 rue des Coteaux Fleuris – Jean-Pierre POULLET 98 Grande rue – Michel SAUVAGEOT

Façade et rue

2 B rue Chantepinot – José VIEIRA RODRIGUES 70 Grande rue – Stéphane SOWINSKI

<u>Concours départemental</u> : seront proposées les propriétés : SANGLEBOEUF et VIEIRA RODRIGUES.

La visite s'étant déroulée sous une pluie abondante, il serait souhaitable de revoir l'ensemble de la sélection par un après-midi ensoleillé.

**CCCVT** – le président a pris un arrêté dans lequel il est stipulé qu'il s'oppose aux transferts des pouvoirs de police spéciale des Maires des communes à l'exception de ceux relatifs à l'assainissement et à la collecte des déchets ménagers.

Fonds National de Péréquation Intercommunal des Communes (FNPIC) – C'est un fonds de solidarité entre les communes et les intercommunalités. A ce titre, chaque année, une somme est prélevée sur notre budget et une somme nous est reversée. Pour 2017, nous aurions dû être prélevés de 5 571€ et percevoir 5 038€ soit un différentiel de 533€. Suite à la fusion de nos communautés, les communes du Chablisien ont vu leur prélèvement baisser alors que celles du Vermentonnais ont augmenté. Nous avons opté pour un partage plus équitable. Nous aurons donc un prélèvement de 7 442€ et un reversement de 5 038€ soit un différentiel de 2 404€. Il était de 17 169€ en 2016.

**Budget primitif** – il avait été inscrit une somme de 10 000€ au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, en fait il nous sera reversé une somme de 25 316.87€.

**Evaluation des risques professionnels** – dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions 2014-2017 il nous a été alloué une subvention d'un montant de 616€.

**Course cycliste** – elle se déroulera le dimanche 3 septembre à partir de 9h. La commune offrira un vin d'honneur vers 17h 30mn. Les bénévoles de l'an passé seront de nouveau sollicités.

Fontaine – la visite périodique a été faite le 21 juin, aucun incident n'a été signalé.

**Panneaux** – la société Giromédias a procédé au nettoyage des panneaux signalétique, le 11 mai dernier.

**Subventions** – le SSIADPA et l'association des conjoints survivants remercient la municipalité pour l'aide allouée à leurs associations.

Seuil de perception – il passe à 15€.

# Questions des élus

- François TURCIN signale que le panneau « Serein » côté Villy a disparu et que la priorité à droite de la rue Gaston Houssier sur la départementale est dangereuse.
- Philippe SODOYER signale qu'un véhicule a été volé dans la rue Notre Dame.

Séance levée à 22h 45mn.

#### **REUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. (conseillers municipaux).

<u>Absente excusée</u>: Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : Damien GAUTHIER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une précision de la part de Danièle BROUIN qui demande qu'elle avait évoqué l'éclairage public au niveau du quartier du Moulin et pas seulement de la Rue du Moulin.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### Rue de Picardie

Les travaux suivent leur cours. Toutefois, il est à regretter les délais. Les travaux devaient être terminés fin juillet nous espérons qu'ils le soient à la fin de ce mois ci.

EDF et France télécom ont fait tous les raccordements à leur charge.

La remise à niveau de la conduite d'eau sera assurée par le SIVU.

Il est à regretter que l'entreprise CESHIN ne mette pas en œuvre tous les moyens nécessaires.

# Syndicat du Bassin du Serein

Comme cela avait déjà été évoqué, il est proposé la modification des statuts afin que ce dernier puisse prendre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cette nouvelle compétence permettra, entre autre, au syndicat de réaliser une étude sur l'ensemble du bassin versant du Serein.

Les élus, à l'unanimité, acceptent que le syndicat prenne cette nouvelle compétence.

#### Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs

Il est remis aux élus les comptes-rendus des commissions « enfance » et assainissement ainsi que le règlement de la déchetterie.

#### Commission des bâtiments

# Accessibilité des locaux

Un devis a été demandé à l'entreprise VME de Varennes pour la pose de 3 rampes : 2 pour les escaliers d'accès au caveau et 1 pour l'escalier de la véranda.

La proposition de JCD de Venouse consistait en la pose de rampes en tube acier peint.

Une réunion de la commission sera programmée après les vendanges.

# Groupe scolaire

Deux salles de classe ont été repeintes. Les jeux ont été installés dans la cour. Reste à installer des barrières le long du trottoir et des « boules » de protection. Damien GAUTHIER se renseigne pour la pose éventuelle de films isolants à l'extérieur. Reste à arborer la partie engazonnée de la cour.

Afin d'apporter de l'ombre à la classe maternelle, il a été demandé un devis à l'entreprise Chartrel pour la plantation d'un tilleul de gros diamètre.

#### **Eolien**

Les élus sont informés du projet d'implantation :

- d'un parc éolien de 4 éoliennes sur le territoire des communes de Bleigny-le-Carreau et de Lignorelles qui doit être réalisé par la SAS CEPE BEL AIR NORD – WEB Energie du Vent.
- d'un parc éolien de 5 éoliennes sur le territoire des communes de Beines et Venoy qui doit être réalisé par la SAS CEPE BEL AIR NORD – RES Group.

Les élus ne s'opposent pas à ces travaux.

#### P.P.R.I.

Il est remis à chacun le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée Serein.

#### Informations diverses

<u>Pavillon, 2 rue du Docteur Hess</u> – La locataire a donné congé. La commission des bâtiments s'est rendue sur place et fait chiffrer la remise en état complète du logement. Quand les chiffrages seront terminés se posera la question de la réfection et de la remise en location ou de la vente de ce bien. A suivre.

<u>Inondation mai-juin 2016</u> – une carte sur le retour d'expérience des inondations nous a été communiquée.

<u>Syndicat du bassin du Serein</u> – la législation sur la destruction des ragondins et rats musqués est remise à chacun.

<u>Datura</u> – les élus sont informés des risques sanitaires liés à ces plantes qui sont à détruire, sur le domaine public, car toxiques.

<u>Associations</u> – le club de tennis et le comité des fêtes remercient la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

<u>Course</u> – elle a rencontré un vif succès. Le comité des fêtes souhaiterait s'installer le long de la propriété Louis.

Luc NOLET rappelle que la commission des fêtes n'était pas très favorable à la poursuite de l'organisation de cette manifestation.

#### Questions des élus

- Xavier RATTE demande si les arbres du terrain de pétanque pourraient être élagués ou que les éclairages soient modifiés.
- ❖ Thierry CORBERON demande que les ampoules vers le terrain de foot soient changées.
- ❖ Danièle BROUIN demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public la nuit dans le quartier du Moulin.

Toutefois, les viticulteurs tiennent à ce que la lumière reste allumée pour protéger leurs chais ainsi que les personnes âgées qui, par sécurité, souhaitent que l'éclairage reste allumé la nuit. Une étude chiffrée sera demandée à Eiffage pour l'installation d'horloges, de leds, vérifier la puissance des postes ...

François TURCIN a constaté des stocks de pneus et de paille sur le finage. Peut-on intervenir pour que les pneus ne soient pas brûlés?

Séance levée à 23h.

#### **REUNION DU MARDI 24 OCTOBRE 2017**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. Lénia HOUEL. François TURCIN. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. (conseillers municipaux).

<u>Absente excusée</u>: Florence CHAMON (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture des comptes-rendus du 5 septembre et du 19 octobre qui n'appellent aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### Voirie

#### Rue de Picardie

L'entreprise CESCHIN devrait réaliser le béton désactivé demain matin et ouvrir la route vendredi. Toutefois, des barrières de sécurité seront installées dans l'attente de la pose des barrières et des garde-corps.

Du côté gauche (côté impair) il restera un espace à aménager sur lequel il pourrait être posé un « rondino » et des fleurs pourraient être plantées.

#### Rue des Coteaux Fleuris

Un devis a été demandé afin de refaire la traversée de route des eaux pluviales. En effet, la grille qui avait été posée se détériore et les risques d'accident s'amplifient. D'autre part, elles sont bruyantes pour les riverains.

Il est donc proposé la pose d'une buse sous chaussée et 3 regards.

Grande rue – il est de nouveau signalé les problèmes de stationnement.

#### **Bâtiments**

#### Pavillon, sis 2 rue du Docteur Hess

La commission des bâtiments a demandé des devis à différents corps de métier afin d'évaluer le coût de la remise en état du pavillon qui est estimée entre 30 et 35 000€. La commission propose de faire les travaux utiles, de conserver ce bien et de le mettre en location.

#### Bâtiment, sis 58 Grande rue

Une personne de Chablis est venue visiter à 2 reprises (28 septembre et 16 octobre) dont une avec un architecte et devrait donner sa réponse dans la semaine.

#### Groupe scolaire

<u>Toiture</u> - certaines plantes n'ayant pas résisté à la chaleur de cet été, elles devraient être replantées par l'entreprise Dury.

<u>Plantations</u> – des devis ont été demandés à la société Chartrel et à la SARL Poulin pour la plantation d'arbres au long de la classe maternelle et dans le pré en prolongement des panneaux de basket.

<u>Fenêtres</u> – pose de films à l'extérieur avec écran thermique, le souci est que ce procédé assombrit trop les pièces et nécessite un éclairage artificiel permanent.

 $\underline{\text{Cour}}$  – il reste à tracer une marelle et le terrain de basket.

Accessibilité – propositions de la commission.

Mairie – poser une rampe sur l'escalier de l'entrée de la mairie. Ce travail sera confié à l'entreprise JCD de Venouse.

Caveau – poser une rampe en bois par VME de Varennes. Clous inox collés et nez de marche.

#### Zone d'activités

Les parcelles cadastrées section ZH 268. 270 et 271 sont à vendre. Nous avons reçu une DIA au profit d'une holding.

Les élus par 14 voix pour et 1 abstention (O.SAVARY) ne souhaitent pas préempter et ne s'opposent pas à la DIA.

#### Environnement

<u>Bief</u> – il est porté à la connaissance des élus un courrier du Directeur de la DDT adressé à Mme TOPIN quant aux travaux sur le bief. Le risque est que le batardeau cède à la première crue.

#### **Illuminations**

Philippe SODOYER propose de faire l'acquisition :

- de guirlandes lumineuses à mettre dans les arbres de la place du Chardonnay et vers le monument aux morts
- de 4 motifs « luna » (verre de champagne) à poser sur les poteaux, en haut de la rue des écoles jusqu'à la route de Tonnerre.

Les élus émettent un avis favorable à ces acquisitions.

# Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs

<u>Statuts</u> - Il est donné lecture des statuts de la 3CVT qui ont été adoptés en conseil communautaire le 11 octobre courant.

Les élus, à l'unanimité, adoptent les statuts tels qu'ils sont proposés.

#### **Commission Communication**

## Rallye national du Chablisien

Le circuit est toujours le même mais inversé, départ chemin des Hâtes et arrivée chemin des Jeiges. Comme nous en avons pris l'habitude, il a été acheté 6 bouteilles à chaque viticulteur et offert 24 bouteilles de la cuvée municipale en lots pour les participants à ce 3ème rallye national.

#### Voeux

Comme il l'avait été évoqué, la séance des vœux se déroulera le samedi 6 janvier, à 17h, au caveau.

Un cadeau (une sortie de bain brodée) sera offert à chaque enfant, né cette année, 8 à ce jour.

#### **Questions diverses**

Sentiers Chablisiens: à la création de sentiers pédestres sur notre commune, 2 circuits passaient dans les Bois du Château. Ces bois étant maintenant loués pour la chasse il y a lieu de modifier les itinéraires qui emprunteront la route des Roncières. Les élus donnent leur accord à cette demande.

<u>Fontaine</u>: une visite d'entretien a été effectuée le 12 octobre dernier.

#### Questions des élus

Maisons fleuries – sera offert aux lauréats un bloc de foie gras de chez Rabuat, une bouteille de Chablis et une fleur.

Olivier SAVARY – voir l'état des portes du cimetière.

Séance levée à 22h 40mn.

# **REUNION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Florence CHAMON (conseillers municipaux).

Absents excusés: Lénia HOUEL. (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : D.GAUTHIER.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### Voirie

Rue des Coteaux Fleuris – Un devis a été demandé pour la réfection de la traversée de l'écoulement des eaux pluviales. Soit le changement des caniveaux (8 651.30€), soit la pose de buses (5 952.55€). Les élus décident, à l'unanimité, la pose de buses.

# Eclairage public

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour mais l'étude en cours par le syndicat d'électrification ne nous a pas encore été remise.

# Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit procéder à l'établissement des montants d'attribution de compensation aux communes membres. Notre commune devrait bénéficier d'une allocation d'un montant de 120 919€. Cette somme serait versée de janvier à décembre à hauteur 10 076.58€ par mois chaque année de 2018 à 2020. Cette dotation sera fixe pendant 3 ans et pourra évoluer en fonction du « dynamisme » de la commune.

Les élus, à l'unanimité, acceptent le décompte présenté tant pour son montant que pour la périodicité des versements.

#### Informations diverses

Rentrée scolaire 2018 - Semaine de 4 jours ou 4.5 jours.

Les élus sont informés :

• Qu'une réunion de tous les parents a été organisée le lundi 4 décembre à 18h.

A la fin de la réunion un questionnaire a été distribué aux familles. Après dépouillement, 19 familles étaient pour 4 jours et 17 familles pour 4.5 jours.

Vu le nombre de réponses, non représentatif du nombre de familles, le questionnaire a été envoyé aux absents en leur demandant une réponse pour le vendredi 9 décembre.

Au final, 75% des familles ont répondu : 58% pour 4 jours et 42% pour 4,5 jours.

• Que le conseil d'école s'est réuni le lundi 11 décembre à 17h.

5 parents et 5 enseignants étaient présents : 9 pour la semaine de 4 jours et 1 pour la semaine de 4.5 jours.

 Qu'une réunion du SIVOS s'est tenue le mardi 12 décembre à 18h.

Les élus ont voté : semaine de 4 jours : 7 voix ; semaine de 4.5 jours : 1 voix

Un courrier a été adressé à l'Académie pour la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Toutefois, suite à cette décision, le planning des salariés sera à revoir. En effet, pour l'accueil du matin et du soir, il faudra 2 salariés. Malgré tout, pour la restauration, il faudra 4 personnes.

Taxe d'habitation – pour information sur notre commune 355 foyers payent de la TH et 43 en sont exonérés. Le produit net pour la commune est de 160 638€.

Avec la nouvelle réforme, 236 nouveaux foyers seront exonérés, le dégrèvement serait de 102 957€.

<u>Girodmédias</u> – une visite a été effectuée le 24 octobre au cours de laquelle aucun problème n'a été signalé.

<u>Rallye automobile</u> – nous avons reçu les remerciements de l'ASA pour la participation de notre commune. La prochaine course sera organisée les 3 et 4 novembre 2018.

<u>Vœux</u> – le samedi 6 janvier 2018 à 17h.

#### Questions des élus

- Xavier RATTE a été interrogé par un parent d'élève pour l'achat de fournitures par les élèves et la non fourniture de livres aux enfants.

Gérard ARNOUTS rappelle que l'école est gratuite et que les fournitures doivent être payées sur les crédits du SIVOS (environ 60,00 € par élève). Il s'en est entretenu avec la directrice pour la prochaine rentrée.

En ce qui concerne l'achat de livres, c'est le choix de l'enseignant.

- François TURCIN demande qui doit entretenir la devanture du salon de coiffure.
- Danièle BROUIN : Lors d'une visite à la déchetterie, a été surprise d'apprendre que les bennes allaient être réhaussées.

En effet, c'est dans un souci de sécurité afin d'éviter que les utilisateurs tombent à l'intérieur et que les déchets soient bennés.

Séance levée à 22h 30mn.

# **REUNION DU JEUDI 25 JANVIER 2018**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Florence CHAMON. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

<u>Absents excusés</u>: Lénia HOUEL (p.F.CHAMON). Xavier DUCHET. D.BROUIN.

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### Voirie

<u>Rue de Picardie</u> – l'entreprise CESCHIN a terminé par la pose de 2 garde-corps.

Denis LOROT demande si la pente a été rectifiée au droit de la propriété Lucas. Il semble que le regard ait été modifié

Le garde-corps de M. LUCAS devra être, en partie, posé sur platine afin qu'il soit amovible, au moins sur 2.50m.

La commission de la voirie s'est réunie, des devis ont été demandés pour des renouvellements d'enduits, à voir lors d'une prochaine séance.

#### Subventions

Carte de bus – la compétence transport est maintenant de la responsabilité de la Région et non plus du Département. A ce jour les parents n'ont pas été sollicités pour le paiement des cartes de car. Toutefois la commune, au cas où les parents paieraient les cartes, les remboursera au titre de l'année scolaire 2017/2018 mais une date impérative de dépôt des demandes sera fixée.

Au titre de l'année 2018, les subventions votées sont :

ADMR: 400€; Amicale des pompiers: 800€; Association Sportive du Serein: 200€; Club de l'Amitié: 275€; Comité des fêtes: 650€; Comité pour la Mémoire: 100€; Association des conjoints survivants: 120€; Coopérative scolaire: 200€; Croix rouge: 150€; Judo club cantonal: 150€; SIADPPA: 475€; Tennis club: 180€; reversement des vacations aux pompiers: 2000€; remboursement des cartes de bus: 3000€.

# Questions diverses

Syndicat d'Energies -

➤ Il vous est proposé de confier la compétence Eclairage Public au SDEY.

Nous avons le choix :

- de ne transférer que l'éclairage public existant. Le syndicat prend à sa charge 40% du montant HT par point lumineux mais la création de nouveaux points est entièrement à la charge de la commune,
- ou de transférer l'éclairage public existant et la création de nouveaux points lumineux. Le syndicat conserve également à sa charge 40% du montant HT
  - La maintenance peut également être transférée.

Toutefois, notre contrat ayant été signé le 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans, il pourra être repris par le syndicat qui prendra 20% du montant TTC à sa charge, les 80% restants seront à notre charge. Le coût actuel est de 2 392.51 TTC par an, pour 12 visites (8 commandes et 208 lampes).

Le syndicat propose un coût de 5 200€ TTC par an, pour 11 visites (syndicat fermé en août). La participation du syndicat reste de 20% et la nôtre de 80%.

➤ Pour les dépannages, le coût avec Eiffage est de 138€ TTC, avec le syndicat il sera de 209.85€ à notre charge et 52.46€ à la charge du syndicat.

Le coût du changement de toutes les lampes serait de : 147 000€ HT, reste à charge de la commune : 72 904€ HT pour faire l'ensemble de la commune avec la pose de « leds ». L'amortissement de ces travaux serait environ de 10 ans, ils pourraient être réalisés en plusieurs tranches.

Les élus, à l'unanimité, sont favorables à l'adhésion au syndicat uniquement dans l'objectif de modifier l'éclairage public de toute la commune.

**GEMAPI** - Cette taxe doit être payée par les communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Afin de la financer, les collectivités peuvent imposer les contribuables à hauteur d'un maximum de 40€ par habitant.

La 3CVT a décidé de ne pas imposer les contribuables mais de diminuer la compensation versée à notre commune. Par contre notre participation au syndicat du Serein devrait également baisser.

**Pompiers** - comme l'an passé, il est proposé aux élus de faire l'acquisition de batteries d'occasion pour le feu d'artifice.

Subvention - nous sommes sollicités par l'ADILY (Agence Départementale d'Information sur le Logement dans l'Yonne) pour le versement d'une aide à hauteur de 0.13€ par habitant, soit 104€ pour notre commune. A savoir que cette subvention était versée pour l'ensemble des communes par la CCVS mais le subventionnement n'a pas été repris après les fusions avec Chablis et maintenant Vermenton.

#### Informations diverses

Sinistre rue du Moulin – En février 2017, un véhicule avait percuté un candélabre dans la rue du Moulin. La réparation a été effectuée par la société Eiffage en décembre (souci d'approvisionnement). La facture d'un montant de 1 988.40€ a été acquittée par nos soins. Notre assureur, la SMACL, nous a remboursé l'intégralité de cette facture, par un acompte de 1 690.14€ en décembre et le solde de 298.26€ en janvier.

<u>Girodmédias</u> – une visite a été effectuée le 4 janvier au cours de laquelle aucun problème n'a été signalé.

Site internet – depuis cet après-midi les alertes « Vigicrues » apparaîtront en  $1^{\rm ère}$  page.

# Questions des élus

François TURCIN demande si la 3CVT envisage de fournir des containers ou des sacs pour la collecte des déchets.

Gérard ARNOUTS – la 3CVT vient de passer en régie le service des ordures ménagères, a décidé de ne mettre qu'un ripeur par benne et étudie le passage à la redevance incitative. La fourniture de containers ou de sacs pour la collecte sélective n'est pas envisagée dans l'immédiat.

#### **REUNION DU MARDI 6 MARS 2018**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Florence CHAMON. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET. Danièle BROUIN (conseillers municipaux).

Absents excusés: Luc NOLET (pouvoir G.ARNOUTS). Olivier SAVARY (pouvoir D.GAUTHIER).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### **Bâtiments**

La commission des bâtiments et un maçon ont constaté, le mercredi 7 février 2018, l'état de la propriété sise 15 Grande rue.

Le maçon a fait un devis d'un montant de 1 947€ TTC afin de mettre en sécurité cette propriété, par rapport au domaine public.

A savoir, que la succession ne semble pas aboutir mais qu'il convient de prendre une décision afin de mettre les administrés en sécurité.

La commune se doit de prendre un arrêté de péril soit ordinaire, soit imminent. Compte tenu de la situation un arrêté de péril ordinaire pourrait être pris.

Les élus, à l'unanimité, acceptent les propositions cidessus. Il sera donné un délai d'un mois aux héritiers, courrier sera adressé au notaire.

### Questions diverses

**PLU** - le Plan Local d'Urbanisme de notre commune comporte deux zones 1AU.

Plusieurs personnes ont émis le souhait de construire mais la commune n'a pas de terrain à bâtir.

Par contre, il y a 2 zones 1AU sur notre commune et il semble que les propriétaires seraient prêts à vendre si leurs terrains étaient constructibles.

Aussi, afin de permettre aux demandeurs de construire, nous pourrions envisager de faire une modification du zonage du PLU, sur l'une ou l'autre des zones, dans un premier temps.

Il y a possibilité de créer une AFU (Association Foncière urbaine) entre les propriétaires afin de remembrer les terrains pour permettre la création de lots constructibles.

Il est demandé aux élus s'ils souhaitent qu'un tel projet soit étudié plus précisément et que des OAP soient lancées.

Il est passé au vote: 1 contre (L.HOUEL); 1 abstention (D.BROUIN); 13 pour.

Taxe d'aménagement – cette taxe avait été créée en remplacement de la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux) afin de financer les frais de voiries et des réseaux lors d'extension des réseaux. Elle est de 1% pour toutes les zones sauf la zone AU pour laquelle elle est de 2%. Le taux maximum autorisé est de 5%.

#### **SDEY**

Nous avons transféré la compétence éclairage public au SDEY et il y a lieu de voter les participations financières, à savoir :

• Renforcement des réseaux électriques (prise en charge totale par le SDEY)

- Raccordement électrique (66% du montant HT à la charge du demandeur)
- Enfouissement réseau électrique (40% à 70% du HT à la charge du demandeur)
- Eclairage public (60% du HT à la charge du demandeur)
- Eclairage public « intelligent » (40% du HT à la charge du demandeur)
- Maintenance et entretien (80% du TTC à la charge du demandeur et 100% du TTC si visite supplémentaire) .......

#### Voirie

Des chiffrages de différentes rues ont été demandés à 3 entreprises. 2 ont répondu mais de grosses différences de prix font que M. BARBE reverra les devis avant de les présenter au conseil.

# Comptes-rendus de réunions

- > 3CVT la commission petite enfance s'est réunie le 6 février.
- > Syndicat du bassin du Serein présente le projet de périmètre des commissions.
- Il est remis à chaque élu le P.P.R.I. de la vallée du Serein.

#### Questions des élus

- B. DI BLAS a été interpellé par des parents suite à la pose de «boules» sur le trottoir, vers l'école. Il est rappelé que le code de la route stipule que le stationnement sur les trottoirs est interdit.
- G. ARNOUTS l'aménagement a été fait dans le cadre du plan Vigipirate.

Peut on aménager des places de stationnement au long du mur du cimetière ? A voir.

- B. DI BLAS relate la réunion de la 3CVT à laquelle les viticulteurs ont été conviés. Il regrette qu'aucun représentant du SIA n'ait été présent. G. ARNOUTS refait l'historique du SIA et des travaux engagés.
- T. CORBERON signale que des enfants ont mis le feu à une poubelle, rue du Docteur Hess.

Séance levée à 23h.

#### **REUNION DU LUNDI 26 MARS 2018**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. (conseillers municipaux).

<u>Absents excusés</u>: Danièle BROUIN (pouvoir X.DUCHET). Xavier RATTE.

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 591 140.31€ en dépenses et à la somme de 795 361.28€ en recettes, soit un résultat positif de 204 220.97€, et pour la section d'investissement à la somme de 1 005 512.89€ en dépenses et à la somme de 811 513.99€ en recettes, soit un résultat négatif de 193 999.50€. D'où un résultat général positif de 10 221.47€.

Le maire quitte la salle.

L.NOLET fait voter le compte administratif pour l'exercice 2017.

Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 13 voix pour.

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

# **BUDGET PRIMITIF 2018**

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 732 773€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 383 622€.

Ce budget a été établi sans avoir connaissance des bases, ni des dotations.

G.ARNOUTS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 14 voix pour.

Il est demandé aux commissions des bâtiments et de la voirie de se réunir afin de définir leurs programmes pour l'année 2018.

# Informations diverses

- Un rendez-vous a été pris avec le CDHU pour le réaménagement des OAP.

- Les élus sont informés qu'une enquête publique est en cours pour une zone d'appellation en « crémant de Bourgogne ».
- Olivier SAVARY informe les élus qu'en 2019 la balade gourmande « Chablis bouge son cru » pourrait être organisée sur notre commune, fin avril.
- Depuis plusieurs semaines des actes de vandalisme sont à regretter dans le village : véhicules rayés, rétros cassés, bancs, fenêtre « ancienne éolienne » arrachée, lisses de clôture cassées ....Il semble que ce soient 4 à 5 adolescents qu'il va falloir identifier.

#### **REUNION DU LUNDI 9 AVRIL 2018**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

<u>Absents excusés</u>: Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : Danièle BROUIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### **DOTATIONS et TAXES**

<u>Dotations</u> – le somme notifiée pour notre commune sera de 132 209€.

<u>Taxes</u> – le produit prévisionnel des 3 taxes serait de 285 874€ et le produit attendu de 251 081€ (G.I.R.) Garantie Individuelle de Ressource déduite.

Les élus votent, à l'unanimité, le maintien des taux des 3 taxes, à savoir :

• Taxe d'habitation : 9.72%

• Taxe foncière (bâti) : 15%

• Taxe foncière (non bâti) : 25.59%

# **QUESTIONS DIVERSES**

**Voirie** - Dans le calcul de la DGF est prise en compte la longueur de voirie de la commune.

Vérification faite nous avons 20 875m de voirie de déclarée et en réalité la longueur de la voirie communale est de : 21 209m.

Aussi, nous devons prendre une délibération stipulant cette distance avant le 31 décembre 2018 pour une prise en compte du calcul de la DGF 2019.

La commission de la voirie a défini des priorités, à savoir :

- o En urgence, la rue de Picardie, en enrobé, (du monument aux morts à l'arbre de la liberté).
- O Ensuite il est proposé la route de Baccarat, en bi couche, (jusqu'au pont), patte d'oie en enrobé avec arasement des banquettes, la rue des Roncières (reprise côté gauche en montant) et le chemin de la Vallée Martin.
- o La route des Jeiges, faire l'arasement (environ 6 000€) et différer le bi couche en 2019.
- o La rue de Chatillon (de la rue Chanteprime à la rue des Coteaux Fleuris) est différée en 2019.

Le coût estimé des travaux pour l'année 2018 serait, à ce jour, d'un maximum de 58 000€.

Les élus entérinent les propositions de la commission.

Course cycliste – Le VCA souhaite organiser une course le dimanche 2 septembre prochain. Le coût pour notre collectivité serait de 1 319€.

Carte de bus – une somme de 3 000€ a été inscrite à l'article 65748 du budget primitif en vue de rembourser les cartes de bus aux collégiens de Chablis. Toutefois, il semble que 40 élèves fréquentent le collège et le prix de la carte est de 110€, soit un maximum de remboursement de 4 400€. Les élus décident de prendre 1 400€ sur les dépenses imprévues.

**Comptes-rendus** – Syndicat du Bassin du Serein, réunions du 15 février et du 14 mars (une étude sera réalisée suite aux orages de mai 2016 dont le coût est estimé à 75 000€).

- Commission communication/manifestation, réunion du 5 mars.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Maison sise 15 grande rue – un courrier a été adressé au notaire qui a été réceptionné le 9 mars. Aucune réponse n'ayant été faite, les travaux demandés à l'entreprise Marshall peuvent être réalisés. Un arrêté de péril ordinaire sera pris. Un titre de recette sera adressé aux héritiers par l'intermédiaire du notaire.

Pavillon, 2 rue du Docteur Hess – la commission des bâtiments a retenu les entreprises suivantes :

Peinture: THUREAU Dominique; menuiseries PVC: HAMELIN; plomberie: CHAMON Hervé; radiateurs: YONNELEC; extérieurs et démontage intérieur (placards): employés communaux.

François TURCIN signale que le muret avec le voisin est à reprendre.

Les élus entérinent les propositions de la commission (Mme CHAMON n'ayant pas pris part au vote).

Rentrée scolaire 2018/2019 – l'Académie a entériné le choix du SIVOS du retour à la semaine de 4 jours.

**Sécurité routière** – une circulaire préfectorale sur la limitation de vitesse à 80km/h est remise à chacun.

Environnement – il est remis aux élus quelques consignes quant à la tonte, le brûlage des déchets verts, etc.

**Question d'un élu** — Olivier SAVARY demande si de l'élagage est prévu route de Baccarat.

Il est rappelé que ce travail est à la charge des propriétaires.

# REUNION DU VENDREDI 1er JUIN 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

<u>Présents</u>: Maurice BARBE. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. Xavier DUCHET. (conseillers municipaux).

Absents excusés: Luc NOLET (pouvoir G.ARNOUTS). Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY). Thierry CORBERON (pouvoir F.CHAMON). François TURCIN (pouvoir M.BARBE).

<u>Absents</u>: Bruno DI BLAS. Philippe SODOYER. <u>Secrétaire de séance</u>: Xavier RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Îl est passé à l'ordre du jour.

# Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Sur le PLU, deux secteurs sont classés en zone 1AU.

- Lieudit « la Montée » - plusieurs hypothèses d'aménagement (de 28 à 34 lots) sont présentées aux élus.

Tous ces terrains ont actuellement une valeur d'environ 5€ le m² qui pourrait passer à 50€ le m² après viabilité.

Afin de réaliser ce projet il faudrait créer une Association Foncière Urbaine de projet (AFU-P).

Les élus optent pour le scénario n°2, d'environ 28 lots. Ce scénario pourrait se dérouler en 2 tranches.

Que faire du chemin ? Les élus proposent de le supprimer, les vignes étant accessibles par d'autres chemins aussi proches des exploitations concernées.

Voirie, - il est proposé plusieurs profils de voirie de 12.5m à 7m. Les élus suggèrent une voirie à double sens de 10.5m avec des trottoirs de 1.5m et un stationnement de 2m d'un seul côté.

- Lieudit « rue des Maisons Rouges ». Préciser dans l'OAP que cette zone est aménageable en deux parties, un accès rue des Maisons Rouges et un autre Grande rue.

Le propriétaire de ces parcelles a proposé à la commune de lui donner l'ensemble des parcelles, sous réserve que la commune viabilise, vende les lots et lui en redonne la valeur du terrain d'origine en lots. Les élus émettent un avis réservé quant à cette proposition.

Il est passé au vote. Pour une demande de modification de l'OAP du lieudit « rue des maisons Rouges, les élus acceptent par 11 voix pour, une abstention (D.BROUIN) et une contre (L.HOUEL).

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le syndicat d'électrification a chiffré la rénovation du parc d'éclairage public, avec horloge.

Le coût du réseau connecté s'élèverait à la somme de 187 946.13€ TTC dont 74 304.60€ TTC à la charge de la commune (les travaux et la main d'œuvre étant subventionnés à 40 ou 60%) et celui d'un réseau non connecté à la somme de 149 089.03€ TTC soit 74 544.51€ à la charge de la commune (les travaux et la main d'œuvre étant subventionnés à 40%).

- ✓ Fournitures de luminaires : 93 lanternes à led et 54 de style.
- ✓ Pose de lanternes : 6 à moins de 5m et 147 entre 5 et 12m.
- ✓ Fourniture et pose de consoles (93), de coffrets de raccordement (153).
- ✓ Fourniture d'horloges (10)
- ✓ Raccordement sur le réseau de tous les luminaires.
- ✓ Mise à jour des plans de tout le réseau.

Le syndicat d'électrification demande que la commune inscrive le montant total de l'opération à son budget même s'il y a plusieurs tranches.

Les élus sont favorables à la modification de l'éclairage public, sous réserve que le bâtiment sis 58 grande rue soit vendu.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Sapeurs-pompiers un véhicule a été commandé, il devrait être livré mi-juin.
- ❖ Groupe scolaire le constructeur doit venir régler la VMC qui est équipée du système « free-cooling ».
- ❖ Challat voir pour la pose d'un banc en pierre.

Séance levée à 19h 45min.

#### **REUNION DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Maire.

Présents: Maurice BARBE. Luc NOLET. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Bruno DI BLAS. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Lénia HOUEL. (conseillers municipaux).

Absents excusés: Olivier SAVARY (pouvoir Damien GAUTHIER). Thierry CORBERON (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET.

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

# Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Il est présenté aux élus la notice de la modification simplifiée du PLU, comme ils l'avaient souhaité, aux lieudits « la Montée » et « rue des Maisons Rouges ».

Lieudit « la Montée » ; à aménager en 2 parties (reste à régler le problème de l'écoulement des eaux pluviales).

Lieudit « Rue des maisons rouges » ; Luc NOLET pense que la zone de retrait de 10m est insuffisante étant donné les risques d'inondation par capillarité.

Nous sommes dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU qui est adoptée par 13 voix pour et 1 contre (Lénia HOUEL).

Voir pour la création d'une A.F.U.

# Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Les élus sont informés que le PPRI sur l'ensemble de la rivière « Serein » est mis à l'enquête. Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences sur notre commune.

Pour notre commune, aucun changement depuis la création de l'atlas des zones inondables en Bourgogne, en 1990.

# **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Ecole maternelle 2 visites ont été faites, sans suite.
- ❖ Classe de neige du 7 au 11 janvier 2019, 2 classes, soit 48 élèves partiront en classe de neige. 36 élèves de Maligny bénéficieront de ce séjour dont le coût de la subvention, par élève, est de 136.60€, soit 4 917.60€ pour notre commune.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Fossé des Vaurelaines la demande d'aide au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs que nous avions sollicitée (34 758€) a été refusée.
- \* « Sécheresse » un administré nous avait sollicité afin qu'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit demandée, au titre de l'année 2017, ce qui a été refusé par arrêté interministériel du 24 juillet dernier.
- Prise illégale d'intérêts il est remis aux élus une circulaire du 13 juillet sur le sujet.
  - Fontaine un entretien a été réalisé le 13 juin.
- Subvention l'ADMR remercie notre collectivité pour l'aide qui lui a été allouée.
- Rallye la date du 27 octobre a été arrêtée pour le 4ème rallye régional du Chablisien qui se déroulera entièrement sur notre commune.
- ❖ Affiches Saint-Vincent M. et Mme DUPUIS ont fait don des affiches qui étaient dans la salle d'attente de l'ancien cabinet médical. Ils en sont remerciés.
- Pompiers Une nouvelle convention avec le SDIS doit être passée afin de définir les modalités d'intervention du CPI.
- ❖ La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain entre la RD 91 et le chemin de la Fourchaume. Il nous a été demandé de défricher cette parcelle afin de dégager la vue sur les vignes. Les élus émettent un avis favorable à cette demande.

# **QUESTIONS DES ELUS**

- ❖ Danièle BROUIN évoque l'état du bief. Comptetenu que c'est une propriété privée la commune n'est pas en droit d'intervenir.
- ❖ Damien GAUTHIER informe les élus que les travaux du pavillon sont pratiquement terminés.
- ❖ Verger il a été proposé aux enseignants d'aller cueillir les fruits avec les enfants. Un entretien devra être fait.
- ❖ Le comité Saint-Vincent souhaiterait reprendre à son compte la soirée « bourru » et demande que la commune finance la brioche. Le Conseil est favorable à cette proposition.
- Le comité des fêtes organise une manifestation le dimanche 16 septembre dans le cadre de la journée du patrimoine.

Séance levée à 23h.

# CHRONIQUE METEO.

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en juillet 2017. Voici la météo à Maligny, d'août 2017 à novembre 2018.

# Août 2017 : 90 mm

Le 1<sup>er</sup> août, les orages qui ont illuminé le ciel dès la veille au soir jusqu'au petit matin ont apporté 42 mm dans le pluviomètre.

Le niveau du Serein reste bas mais la campagne a bien reverdi. Une semaine de beau temps et la pluie revient. Du 10 au 11, nuit la plus froide de l'été : 8,7°. Du brouillard, on se croirait en automne. Des orages pour le 15 août. Alerte sécheresse renforcée dès le 19. Très chaud du 25 au 29, jusqu'à 35,6° avec un soleil terni par des nuages de sable venus d'Afrique (alerte canicule jaune). Par contre le 30 et le 31, on va perdre 15° d'un coup.

# <u>Septembre 2017</u>: 51 mm

Le 1<sup>er</sup>, c'est le début des vendanges pour certains. Temps plus frais à partir du 6, jour où les Antilles vont connaître l'ouragan du siècle, Irma, de 1000 km de diamètre, avec des vents à 300 km/h. Pluie en milieu de mois. Le 13, les rafales à 70 km/h dépouillent les arbres de toutes leurs branches mortes. Le 19, Maria, 3<sup>ème</sup> ouragan en 15 jours sur les Antilles et séisme à Mexico, 32 ans, jour pour jour après celui de 1985 : 7,1 sur l'échelle de Richter et plus de 200 victimes. Beau temps du 20 au 29 et la pluie pour le dernier jour du mois.



# Octobre 2017: 23 mm

Un mois beau, chaud et sec. Ensoleillement maximal. La deuxième décade a été marquée par des températures record : il n'avait pas fait aussi chaud à cette période depuis 1962. (23,6° en moyenne et une pointe à 25,5° le 16) Le Serein n'est plus qu'un petit filet d'eau. Le 14, premier passage d'une bande de grues. Le 16, graves incendies au Portugal et en Espagne. Le ciel de Bretagne en sera tout jaune avec l'ouragan Ophélia qui a longé la péninsule Ibérique avant de se diriger vers l'Irlande. Retour du vent de NE le 30 et des gelées matinales, avec de nombreuses bandes de grues.

# <u>Novembre 2017</u>: 73 mm

Un orage à 2h du matin le 5. Gros épisode pluvieux autour du 12 avec 36 mm, du grésil et du vent de NO. Tremblement de terre à l'ouest de l'Iran : plus de 400 morts et 6000 blessés (magnitude 7,3). Brouillard du 15 au 17. Vent fort du S, le 23 avec des rafales à 60 km/h, mais belle douceur. Grésil et neige le 30.

# Décembre 2017 : 104 mm

De la neige pour le 1<sup>er</sup> jour du mois. Gelées matinales jusqu'au 6 seulement ainsi que les 28 et 29. Grésil et orage le 8. Le 11, rafales à 80 km/h, tempête Ana, beaucoup plus violente en Vendée et dans le Pas de Calais.

Mois caractérisé par sa forte humidité. Fine couche de neige sur les toits le 29 au matin puis des coups de tonnerre l'AM de la même journée.

# Récapitulatif de l'année 2017 : 716 mm

Janv : 37 mm Fév : 45 mm Mars : 83 mm Avr. : 19 mm Mai : 61 mm Juin : 68 mm Juil : 62 mm Août : 90 mm Sept : 51 mm Oct. : 23 mm Nov. : 73 mm Déc : 104 mm

Avec 716 mm, cette année 2017 affiche 45 mm de moins que la moyenne de ces 28 dernières années à Maligny, moyenne égale à 761 mm.

Côté température, année encore supérieure à la normale avec une hausse de 0,8°.

L'ensoleillement a été aussi plus élevé que la normale.

# Janvier 2018: 186 mm

Le 1<sup>er</sup> janvier, sévit la tempête Carmen avec des rafales à 75 km/h. Avec la tempête Eléanor du 3, on atteint les 100 km/h avec de la grêle en prime. Le Serein est en crue et culminera au grand pont le 8 avec une cote à 5,00 m. La pluie va marquer ce mois de sa présence avec de nouvelles tempêtes le 15 puis le 20. De l'eau, toujours de l'eau, 27 mm relevés le 22, et 33 mm le 25. Le Serein connaît un nouveau pic de crue le 23 avec 5,15 m au grand pont.

Seulement 31 h d'ensoleillement.

Décembre 2017 et janvier 2018 ont été les deux mois les plus pluvieux depuis 50 ans.





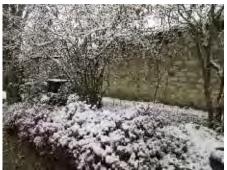




<u>Février 2018</u> : 62 mm

Le mois va se montrer plus froid avec de la neige du 5 au 7, une fine couche seulement, ainsi que le 13. Températures matinales négatives en général avec -9 ° le 27 et -12,5° le 28. Beau temps du 18 à la fin du mois. Les grues sont de retour le 11 ainsi que le 18. Le Serein à nouveau en vigilance jaune le 18 avec une cote à 4,75 m.





Mars 2018: 78 mm

De la neige pour le 1er mars. Il fait très doux du 9 au 11 et les températures maximales flirtent avec les 20°.

Des averses de grêle le 13 et orageuses le 30. Le vent, le jour des Rameaux est orienté NO, le vent de l'année, dit-on ?





Avril 2018: 55 mm

Le début de mois nous offre de superbes arcs-en-ciel. Les arbres fruitiers sont en fleurs autour du 10 où on note une averse de grêle. Deux semaines de beau temps à partir du 13, un record de chaleur le 21 avec 29,6° et un bel orage le 29.





Mai 2018 : 62 mm

La gelée est redoutée pour le 1<sup>er</sup> mai car les averses du 30 avril ont apporté de l'humidité. Il n'en est rien. Ce sera pour le lendemain avec 0° dans certains fonds, faisant mettre en route l'aspersion pour la protection de la vigne et entraînant certains viticulteurs à allumer des ballots de paille.

Beau temps à partir du 2 avec une belle remontée des températures. Les 28° du 6, sans un souffle de vent nous font croire déjà à l'été. Une dizaine de degrés seulement le 13, 3ème jour des saints de glace. Une journée de pluie le 14. Chaud du 21 au 27. Averses orageuses le 23 et dans les derniers jours du mois.





#### Juin 2018: 68 mm

Les orages du 9 juin vont faire déborder le pluviomètre : 61 mm. Le ru des Vaurelaines va enfler mais le nouveau pont de Picardie va se montrer à la hauteur de l'évènement. Le vent de NO ou NE va dominer le mois mais les températures de l'AM seront estivales, au-delà de 30° pendant la deuxième quinzaine, jusqu'à 38° le 30.





Juillet 2018: 15 mm

Beau et chaud pour la première quinzaine. Temps sec avec une girouette tournée vers le Nord. Les nuits restent fraîches permettant de ne pas trop souffrir de la chaleur dans les maisons. Beau 14 juillet, bien chaud, ainsi que le lendemain, jour de la finale de la coupe du monde de foot où la France est devenue championne avec l'appui de millions de téléspectateurs. Un orage le soir du 15 apporte 5 mm.

Beau et très chaud pour la deuxième quinzaine. 4 mm dans le pluviomètre, au matin, le 20. Le vent orienté NE maintient des nuits fraîches jusqu'au 24, puis le thermomètre ne descend plus en dessous de 19° jusqu'au 28 avec une minimale de 21 ° cette nuit-là. Et pourtant la veille au soir, les orages ont menacé, le vent s'est levé, il est tombé 1 mm, rien pour reverdir les pelouses ou étancher la soif des plantes. Il a fait 39° à l'ombre les 26 et 27, notre région a enregistré les températures les plus chaudes de France. Le 28, avec le vent d'ouest, les températures sont devenues plus raisonnables. Avant on était 10° au-dessus des moyennes.

Le 27 au soir, on a failli voir l'éclipse totale de lune la plus longue du XXI <sup>e</sup> siècle : les nuages en ont décidé autrement. Le comble pour un mois qui a battu tous les records d'ensoleillement.





Août 2018: 45 mm

Averse orageuse au matin, le 1er août : 4 mm, c'est mieux que rien. Ensuite plusieurs jours de canicule (alerte orange). 37° à l'ombre l'AM. Au soleil, ça brûle ! Les températures minimales vont de 19 à 20°. La végétation jaunit, la campagne blanchit, la forêt et les vignes peignent encore les paysages d'une touche de verdure rafraîchissante. Partout, les points d'eau sont pris d'assaut et les recommandations fleurissent pour se protéger de la chaleur. Pour la nuit des étoiles du samedi 4, le ciel offre aux néophytes la superbe observation de quatre planètes visibles en même temps, d'ouest en est, en début de nuit, Vénus en croissant, celle qui suit le coucher du soleil, Jupiter avec ses bandes et ses satellites, Saturne avec ses anneaux, la magie des disques, et enfin Mars, la planète orangée, au plus près de la Terre. Plus de 37° à 16h dès le 6, avec de la pollution à l'ozone, puis 39,5° le lendemain peu avant 17h. Chaque soir, les éclairs illuminent le ciel au loin. Le 7, il fait encore 28° à minuit. L'orage éclate à 1h du matin, 9 mm avec de la grêle. Le beau temps revient dans l'AM mais les orages sévissent à nouveau le 10 et totalisent 18 mm. Beau temps et chaleur jusqu'au 23 en dehors des averses

du 13. Le thermomètre qui dépassait allégrement les 30 ° l'AM redescend vers 24 ° en fin de mois. On a droit à des pluies éparses, même de la brume le 28.





<u>Septembre 2018</u>: 15 mm

Un début de mois sous un vent de NE soutenu et le beau temps en prime. Les premiers vendangeurs s'élancent le 3. Températures matinales autour de 12°, grimpant à 26° l'AM et à plus de 30° entre le 9 et le 12. L'eau du ciel, comme du Serein, se fait rare. Tomberait-il une averse ? Oui. Vous vérifiez le pluviomètre : 0,5 mm, au mieux, 1 mm. La préfecture qui définit régulièrement les seuils d'alerte passe cette fois notre secteur en état de crise. On ne savait pas alors que l'arrêté serait maintenu jusqu'à fin novembre. Plus question d'arroser, même pas le potager. Remarquez pour ce qu'il en reste, une misère cette année pour la plupart des jardiniers. Passage perturbé du 20 au 23 où l'on engrangera quelques mm. Du 24 au 30, frais le matin (2° le 26). Le vent de NE empêche les températures de grimper au début de cette période malgré un soleil bien présent mais il fait encore bien chaud le 27, avec 27°.



Octobre 2018: 36 mm

S'il ne fait pas plus de 16° pendant les 2 premiers jours, avec un temps nuageux, on va vite retrouver l'été quand le vent va tourner au sud (28° le 6). S'il pleut, c'est la nuit, ce mois va donc nous paraître très beau jusqu'au 26. Les premières bandes de grues passent le 8. Cinq millimètres le 5 puis autant le 11, rien à côté des 200 mm tombés à Ste-Maxime dans le Var. Du 10 au 16, il fait très chaud l'AM, jusqu'à 28° à l'ombre le 12. Le 14, rafales de vent à 55 km/h. Le 15, ont lieu des inondations catastrophiques dans l'Aude avec 13 victimes. Le 16 octobre, on comptabilise déjà 100 jours, depuis le 1er janvier, avec un thermomètre dépassant les 25°. Les records de chaleur dans notre région sont affaire de commentaires dans les médias. Le vent repassant au NE calme le jeu mais il fait toujours beau malgré des brouillards matinaux du 19 au 21. Ces jourslà, des milliers de grues survolent le village, zébrant le ciel de leurs tracés pointus, mouvants et criards. A partir du 26, on passe de l'été à l'hiver, sans connaître la transition de l'automne, au niveau des sensations, bien sûr, les arbres s'étant déjà un peu parés, même séparés de leurs habits de lumière. Temps gris, gelées matinales le 28 et le 31(-1°), à peine 6° en journée, le 6. Des averses le 26, le 29 et surtout le 30 avec 19 mm. On ne savait plus ce qu'était la pluie. Dans la Loire et la Haute Loire, ils venaient d'avoir 60 cm de neige fraîche, piégeant les automobilistes sur les routes, tandis qu'il tombait 180 mm en 36 h en certains endroits du Var. Les vigilances orange sont fréquentes, alors elles peuvent nous paraître anodines, parfois exagérées si l'on ne se trouve pas à l'épicentre des phénomènes, mais ce n'est pas toujours le cas, alors restons vigilants

quand nous recevons de telles informations car le doute doit inciter à la prudence qui prime lorsqu'on imagine les risques encourus dès que les éléments météorologiques se déchaînent.

Depuis la mi-juillet, les tondeuses sont au repos, les pelouses n'ont pas « beau poil » et l'herbe ne cherche pas à pousser du moindre centimètre. Que dire du Serein ? Un ru, mais plus une rivière !





Novembre 2018: 70 mm

De la douceur pour commencer, nuages et pluies éparses. Gelée le 3 au matin et des milliers de grues en route pour le sud. Beau temps, chaud l'AM les 5 et 6 avant la pluie du 7.

Beau temps pour le 11 novembre et la cérémonie du centenaire de l'armistice. Un grand vent faisait flotter les drapeaux.

L'hiver s'invite du 17 au 23, avec des températures négatives le matin (jusqu'à – 5° le 21), un vent de NE dont profitent les grues qui volent à haute altitude. Brouillard les 22 et 23 avant la pluie des jours suivants. La fin de mois se termine dans la douceur mais sous les nuages. Le 25, les pompiers de Californie ont enfin circonscrit le gigantesque incendie qui a ravagé leur région en brûlant 62000 ha et la ville de Paradise, avec de nombreuses victimes. Le 26, la sonde Insit s'est posée sur Mars après 7 mois de voyage dans l'espace : un sismomètre de conception française étudiera le sol de la planète rouge.

Récapitulatif de l'année 2018 jusqu'en novembre : 692 mm pour 11 mois

Janv : 186 mm Fév : 62 mm Mars : 78 mm Avr. : 55 mm Mai : 62 mm Juin : 68 mm Juil : 15 mm Août : 45 mm Sept : 15 mm Oct. : 36 mm Nov. : 69 mm Déc : ? mm

Avec 692 mm en 11 mois, côté précipitations, l'année se trouve dans la moyenne de ces 28 dernières années puisque Décembre pourrait nous apporter 68 mm supplémentaires (moyenne du mois), ce qui donnerait 759 mm en tout, ou davantage si le mois de Noël se montrait plus généreux que prévu. On remarquera que le début d'année très pluvieux a été compensé par la période sèche de juillet à octobre.

L'année 2018 pourrait se révéler l'année la plus chaude, en France, depuis plusieurs décennies,  $1,2^{\circ}$  de plus que la normale en 11 mois. Il reste encore un mois pour être fixé définitivement.

Luc Nolet



L'année 2018 fut forte et enrichissante.

Comme vous le savez, un nouveau bureau a été élu au mois de janvier.

Nos prédécesseurs sont sans conteste de solides exemples d'inspiration pour nous. Nous ne cesserons de les remercier pour leur investissement et leur bienveillance.

Nous avons donc repris le flambeau. Comme vous l'avez remarqué nous avons souhaité obtenir une identité visuelle par la création d'un logo que vous retrouvez sur toutes nos affiches et documents du Comité des Fêtes de Maligny.

Nous souhaitons continuer sur cette lancée afin de vous présenter notre calendrier pour l'année 2019, où nous vous réservons quelques nouveautés.

- 17 Février : Repas sur le thème Montagnard

- 16 Mars : Soirée de la St-Patrick, concert, musique celtique

- 20 Avril : Chasse aux Œufs

- 11 Mai : Concours de Pétanque

- 8 Juin : Course de Caisse à Savons

22 Juin : Feu de la St-Jean14 Juillet : Feu d'Artifice

- 15 Septembre : Journée du Patrimoine

- 1<sup>er</sup> Décembre : Marché de Noël

Ce calendrier provisoire peut évoluer au cours de l'année

Les membres du Comité des Fêtes se joignent à moi afin de vous remercier chaleureusement d'avoir été nombreux lors des manifestations organisées en 2018 et espérons vous retrouver encore plus nombreux pour 2019.

Si vous avez l'âme joyeuse et que vous aimez organiser, décorer, cuisiner ... partager! N'hésitez pas à nous rejoindre! Nous vous accueillerons avec plaisir dans notre équipe.

Je tiens particulièrement à remercier tous les membres du comité qui investissent de leur temps et qui réalisent à chaque manifestation un travail indispensable afin que notre village perdure et continue à se réunir lors de ces moments de joie.

Bien à vous.

Aymeric Savary-Terrier Président du Comité des Fêtes

#### Club de l'Amitié

De nombreuses personnes ont remarqué que le jeudi après-midi les volets de la salle Lafarge étaient fermés. Oui, le club est en sommeil.

Nous espérons persuader des personnes censées prendre la relève, avec des idées nouvelles, plus jeunes, plus dynamiques. Nous sommes prêts à revenir le jeudi pour jouer à la belote ou au rummy kub car l'ambiance était bonne, très agréable.

Au mois de novembre 2017 nous avons fait notre Assemblée Générale à la salle Lafarge suivie d'un repas au caveau de Maligny, concocté par M. Stéphane CAMU qui était excellent comme d'habitude. Nous avons passé une journée formidable qui se termina par une tombola. Au mois de mars M. Bruno ZAROS nous a accueillis au château de Monfort gracieusement pour déguster un repas cuisiné par M. Nicolas PIERRE, nous étions 81 convives et tout ce petit monde est reparti très satisfait, un grand merci aux propriétaires.

Les mois suivant le club était ouvert tous les jeudis, même pendant les vacances.

Puis un autre repas au mois de septembre à l'auberge du Cléon à Carisey qui se déroula dans une ambiance chaleureuse, la qualité du repas toujours aussi bonne, le service toujours très agréable et la bonne humeur aussi.

Puis le voyage du mois de septembre, de 8 jours, à Madère était génial, tous les jours nous allions visiter un site différent, ce pays possède un climat qui plaît aux fleurs, c'était magnifique.

En espérant trouver un remplaçant ou une remplaçante.

Merci de m'avoir supportée aussi longtemps, 17 ans !!

Mme SOWINSKI Janine



Depuis quelques années le Comité de Saint-Vincent de Maligny célèbre de nouveau Saint-Vincent lors d'une messe suivie d'un vin d'honneur avec nos villages voisins de Lignorelles et Villy.

Après une célébration en 2018 lors d'une messe en l'église Saint-Martin de Lignorelles, en 2019 nous vous donnons rendez-vous le Samedi 26 Janvier 2019 à Maligny.

La cérémonie religieuse se déroulera en l'église Notre-Dame de l'Assomption de Maligny à 10h15, suivie d'un vin d'honneur avec dégustation de brioche bénite pour l'occasion.

Fraichement élu au sein du bureau, Laurence Séguinot, Pierrick Laroche et moi-même avons émis l'envie de prolonger cette belle journée lors d'un repas le midi au caveau de Maligny.

Au-delà du côté cultuel de cette journée, c'est une occasion de nous rassembler tous ensemble et de partager un moment de convivialité.

Mathieu Savary-Terrier Président du Comité de Saint Vincent

La Vandoise du Serein



La société de pêche « la Vandoise du Serein », informe les habitants de Maligny que comme les années précédentes, nous organisons un repas « pêche » (ouvert à tous) à Héry le dimanche midi, 2 juin 2019, salle des associations (près de la mairie).

Venez nombreux.

Le bénéfice du repas servira à lâcher des poissons dans le Serein.

Nous procéderons à un lâcher de truites pour l'ouverture de la truite et un autre pour l'ouverture du brochet.

En 2018, nous avons fait pêcher le groupe scolaire de Maligny, 6 séances à Chablis dans l'étang de M.VOCORET que nous remercions vivement.

Les enfants ont pris du poisson (remis à l'eau) pour certains, c'était une découverte, ils ont beaucoup apprécié.

Nous recherchons un garde-pêche (de préférence retraité), contacter le président : M.CUNAULT J-Louis – 12 route de Chablis à Pontigny – téléphone : 03.86.47.48.90.



Les Amis de l'Ecole en fête tout au long de l'année!

Après l'élection du nouveau bureau et de leurs membres en juillet 2017, l'association Les Amis de l'Ecole est de nouveau repartie en fête pour une nouvelle année scolaire, avec le soutien de la directrice de l'école et l'équipe enseignante.

Après une année scolaire 2017-2018 riche en manifestations, et grâce à la participation des parents, élèves, familles, amis, villageois, l'association Les Amis de l'Ecole a pu reverser un bénéfice de 5000€ à l'Ecole Pierre Perret afin d'organiser petits et grands projets pour les élèves.

C'est en octobre que les festivités commencent avec le premier bal masqué organisé par l'association. Parents, enfants, famille et enseignants se sont retrouvés pour se déguiser et passer une agréable soirée remplie de convivialité et de joie. Un vote a été organisé pour élire les meilleurs costumes de la soirée!

En novembre, l'association a proposé aux parents de l'école une vente de chapons, qui a remporté un véritable succès.

Pour finir l'année 2017, en décembre, l'association a participé au Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes de Maligny. La tombola organisée à cette occasion a été une réussite. Et pour la première fois, l'association Les Amis de l'Ecole a proposé une vente de sapins de Noël qui a également rencontré un véritable succès.

Ensuite, pour continuer dans les festivités, en février, il y a eu le rendez vous annuel du carnaval, avec un superbe cortège qui a arpenté les rues du village au son des sifflets et de la joie des participants. Un goûter est venu clôturer cette belle manifestation.

Pour clôturer l'année scolaire 2017-2018, le 30 juin dernier, l'association a organisé, en collaboration avec l'équipe enseignante, la fête de l'école. Le spectacle des enfants mis en place par les enseignants a fait la joie des spectateurs. L'après-midi s'est poursuivi par la proposition de divers stands de jeux (cible foot, tombola, maquillage, jeux en bois, chamboule tout, pêche à la ligne...) qui ont fait la joie des petits et des grands.

Pour terminer cette belle journée, près de 75 adultes et 40 enfants se sont retrouvés autour d'un repas. Convivialité, partage et échange étaient au rendez

vous lors du repas et de la soirée dansante qui a suivi. Sans vous, parents, enfants, famille, amis et enseignants, cette fête n'aurait pas connue un tel succès!

Enfin, en octobre dernier, l'association a organisé pour la seconde fois un bal masqué. Moins de fréquentation que l'année passée mais toujours autant de convivialité et de joie.

Les bénéfices de toutes ces manifestations seront reversés au groupe scolaire Pierre Perret, pour ainsi permettre aux enseignants de financer leurs projets et sorties annuels pour que les enfants puissent profiter pleinement de leur scolarité.

Toutes ces manifestations demandent beaucoup de temps et d'investissement personnel. La réussite de celles-ci dépend de nous tous. Tous les membres de l'association Les Amis de l'Ecole tiennent donc à vous remercier pour votre présence, votre investissement et votre participation lors des différents événements de l'association.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous serez accueilli avec grand plaisir!

L'association Les Amis de l'Ecole vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et nos meilleurs vœux pour 2019!

L'association Les Amis de l'Ecole



#### **Tennis Club**

35 ans. C'est le nombre d'années que Luc Nolet a tenu, présidé et dirigé le club. En tant que nouveau président, je tiens à lui rendre honneur pour toutes ces années où il a su être un gestionnaire hors pair pour que le club garde sa pérennité au fil du temps. Aujourd'hui il garde encore d'un œil les finances du club en qualité de trésorier.

Comme vous avez pu le comprendre, un nouveau bureau est né, ainsi qu'un nouveau vice-président et capitaine de l'équipe 2, Jonathan Habert, fidèle bras droit de ma jeune et nouvelle présidence. Maxime Battistelli-Phelep, qui me remplace en tant que secrétaire saura mettre tout en œuvre pour aider à l'expansion du club.

Le bilan de l'année passée a été brillant sur tous les points. Sportivement, les deux équipes finissent premières de leur poule respective en 2ème et 5ème division lors de la coupe d'hiver. Le championnat de printemps fut plus mitigé avec le maintien des 2 équipes en 3ème et 6ème division, dû à des blessures de joueurs qui ont imputé l'organisation et la hiérarchie des équipes.

Financièrement, le club fait un magnifique bénéfice grâce au développement du sponsoring (Nicolas Pierre Traiteur, Château de Monfort) et à la mise en place de la soirée moules-frites où vous avez été nombreux à venir et donc soutenir le club. Bravo à tous !! Une à deux soirées continueront à être organisées annuellement sur des thèmes culinaires différents, nous espérons que vous serez nombreux à venir passer un moment de convivialité avec nous.

Une nouvelle équipe féminine va certainement renaître, nous y travaillons et nous en faisons un des objectifs prioritaires cette année.

Mais malheureusement, pour l'année 2018/2019 l'école de tennis a fermé, faute d'inscription de jeunes pousses. C'est pour nous une grande déception mais nous essayons de trouver des moyens pour que la flamme du tennis ravive le cœur d'enfants qui veulent s'y essayer.

A noter que 2 de nos joueurs sont partis à Lille supporter l'équipe de France en finale de la coupe Davis.

Pour infos les inscriptions seniors H et F sont ouvertes toute l'année.

Vous pouvez vous rapprocher du président Joshua Cornette : 06.84.39.54.46 pour les informations sur les tarifs et horaires d'entraînement.

Cordialement,

**CORNETTE Joshua** 



#### Comité Malinéen « Pour la Mémoire »

Comme chaque année le Comité Malinéen « Pour la Mémoire » a célébré le 73<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration de la dernière guerre mondiale.

Triste cérémonie du fait d'une part du peu de personnes présentes à cette manifestation, et d'autre part du décès de Monsieur Roger Séguinot co-fondateur de l'association, de Monsieur Guy Pierquet porte drapeau et quatre autres adhérents. Enfin Monsieur Charles Meunier suite à des raisons de santé, nous a fait part de son intention de démissionner et de lui trouver un remplaçant; à ce jour personne n'a accepté.

Les personnes ayant connu cette période de guerre ont émis le vœu qu'une reconnaissance effective soit mise en place concernant les enfants Hess. Pour répondre à cette demande, il a été décidé d'acheter un olivier en leur mémoire avec une plaque commémorative. Le trésorier prendra rendez-vous avec Monsieur le Maire afin de finaliser ce souvenir.

Comme chaque année nous avons scellé notre amitié par un vin d'honneur dans le caveau Séguinot-Bordet, au cours duquel les comptes de la trésorerie ont été approuvés, à l'unanimité, par les membres présents.

## \_\_\_\_\_

## Association des conjoints survivants et parents d'orphelins

Adresse: 38 boulevard Saint Georges, maison de la famille (U.D.A.F.) à Auxerre 89000.

#### Secteur Maligny.

Les réunions ont lieu les 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois, les mois de juillet et août compris.

Nous vous invitons à vous joindre à nous, afin de passer un moment agréable.

L'Assemblée Générale aura lieu à Ligny-le-Châtel, le dimanche 7 avril 2019, à la salle des fêtes, un repas sera proposé, voyages.

Une mutuelle santé au niveau national est en place, la cotisation annuelle est à 25€ par an.

Nous yous attendons.

#### Association d'aide à domicile ADMR

L'activité continue de progresser



Les membres du bureau autour de la présidente, au centre, et du directeur fédéral, à ses côtés

C'est par ces mots que la présidente, jacqueline Fromonot, a ouvert l'assemblée générale de l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs qui se tenait à la salle des loisirs de Varennes en présence des maires de plusieurs communes du secteur, de la présidente de la fédération départementale, des adhérents nombreux et de quelques salariées (hélas trop peu nombreuses) de l'association : « En 2017, nous avons franchi la barre des 15 000 heures, soit une augmentation de 7% par rapport à 2016. Mais la situation reste toujours tendue, dépendante qu'elle est du public aidé et du bon vouloir des financeurs. Nous devons donc rester vigilants pour espérer maintenir ou développer cette activité. Notre objectif est double : apporter services et bien-être aux personnes qui en ont besoin, à tous les âges de leur vie, des enfants aux personnes âgées en passant par les couples et les familles et assurer l'emploi de nos salariées» a-t-elle précisé avant de saluer le travail de tous les acteurs de l'association: professionnelles, salariées coordinatrice efficace et bénévoles présents et actifs. Un travail reconnu par les bénéficiaires à travers l'enquête de satisfaction qui révèle un taux de satisfaction de 98%. « Un grand merci, également aux conseils municipaux qui nous font confiance et nous octroient des aides financières précieuse pour notre gestion »

#### Activité en hausse, finances en baisse

Hélas, cette augmentation de l'activité ne s'accompagne pas d'une embellie financière puisque le résultat général accuse un déficit global de 9 145 € : « un déficit atténué grâce au solde positif de la vie associative » devait rappeler la trésorière, Monique Didden, avant de préciser : « Cette situation est en partie due à l'augmentation des frais de déplacements des salariées qui est liée au nombres de bénéficiaires supérieur à 2016, et à un accroissement

des interventions de 30 mn 3 fois par jour 365 jours par an. ». Malgré la difficulté rencontrée pour trouver du personnel qualifié, la présidente reste optimiste : « Notre association se porte bien et nous continuons à recruter des bénévoles très impliqués qui aident au fonctionnement, au quotidien, de notre service de proximité ». Elle a salué l'arrivée de Rosine Piermée, la nouvelle coordinatrice, et rendu hommage à Virginie Sénès qui va retrouver la région parisienne. Elle a enfin évoqué le prochain déménagement de la Maison des services dans un nouveau local, plus fonctionnel, mis à disposition par la commune de Ligny.

Le verre de l'amitié offert par la commune de Varennes a clôturé cette soirée.

Pour tous renseignements: Maison des services, 3 bis, grande rue à Ligny-le Châtel, tél. 03.86.98.01.41 (ouverte lundi, mercredi et vendredi).



Les administrateurs ont voté les rapports à l'unanimité

#### Amicale des sapeurs-pompiers

En 2017, l'Amicale a tenu la buvette établie sur la ligne à l'occasion du rallye automobile du Chablisien, le samedi 28 octobre puis le lendemain midi organisait sa traditionnelle choucroute où sapeurs et épouses ont assuré le service.

En 2018, le méchoui, qui a réuni 110 convives dans le lavoir le 14 juillet, a été le point fort de l'année.

Une randonnée VTT loisirs, ouverte à tous, a eu lieu le dimanche 5 août et chacun a pu apprécier le parcours agrémenté d'un questionnaire.



#### Programme 2019:

- dimanche 14 juillet, méchoui à midi au lavoir.
- dimanche 4 août : sortie cyclo.
- samedi 26 octobre : soirée choucroute.

L'Amicale remercie tous les habitants pour leur participation aux différentes manifestations qu'elle organise, ainsi que leur générosité lors de la présentation de ses calendriers.

Le Président,

G. DI BLAS.



#### LA LEGENDE d'ERMELINE de MALIGNY

(Suite)

En 2017, je vous avais laissé sur bien des interrogations au sujet de la légende d'Ermeline de Maligny. J'espérais, comme on dit, tenir le lecteur, ou la lectrice, en haleine. La suite de la légende figurait sur un deuxième feuillet, mais j'avais volontairement caché l'information afin que le personnage d'Ermeline fît son chemin dans les esprits.

Si le sujet a intéressé certains, pour d'autres, il n'y avait pas là matière à rouler un tonneau avec un bâton. Mais je rappelle qu'il ne s'agit pas de faits historiques, juste d'une légende qui a pris corps un jour et qui suit son petit bonhomme de chemin, de la rivière Serine aux vignes des coteaux de Maligny, en allant jusqu'à Maulnes aujourd'hui, en attendant, qui sait, de retrouver d'autres feuillets dont je vais finir par reconnaître la paternité.

Voici donc la suite de la légende.

Ermeline, un jour de juillet, coupait avec son serpillon les talles trop longues de ses ceps quand elle vit, au bout du chemin, un cavalier qui l'observait travailler. Elle s'étonna de ne pas l'avoir entendu s'approcher et se méfia de suite de cet étranger sur son fier destrier. Quand le cheval fut si près qu'elle sentit le souffle de ses naseaux, elle fut bien obligée de lever la tête et de saluer son visiteur. Hautain mais néanmoins respectueux envers Ermeline, il se présenta comme le chevalier Jehan des Hautes Terres et lui demanda si elle consentirait à lui vendre un fût de sa cuvée, ce vin blanc d'exception dont le seigneur de Maligny venait de lui dévoiler l'existence. Il désirait l'offrir à un de ses amis qui organisait une fête dans un château où il devait se rendre prochainement. Il souhaitait même qu'elle l'accompagnât afin d'assurer la sommellerie sur place, service qui lui apporterait quelques belles pièces. Ce serait l'affaire de trois jours et elle verrait du pays.

Ermeline savait bien qu'elle n'était pas en position de refuser, n'étant qu'une petite vigneronne, mais la proposition l'inquiétait comme la lune rousse. Pourtant, la vente était une aubaine car les temps étaient durs pour les gens de la terre, jamais épargnés par les courroux du ciel et elle se sentait attirée par ce cavalier à l'allure distinguée. Une paysanne et un prince, les troubadours en composeraient une chanson. Quant au voyage, quelle aventure! Ce serait la première fois qu'elle franchirait la limite du finage de son village.

Le chevalier sut se montrer persuasif car ils partirent trois jours plus tard, dès le lever du soleil, pour le château de Maulnes. Ermeline voyagea assise à côté de Pépin, l'écuyer, qui conduisait un chariot tiré par deux vigoureux Ardennais, la barrique de vin solidement attachée à l'arrière et cachée sous un tas de toiles bien humidifiées pour la protéger de l'ardeur du soleil, Jehan des Hautes Terres chevauchant à leur côté.

Le jour touchait à sa fin, après onze lieues de route, quand Ermeline découvrit le château dont la forme l'émerveilla, comme les cinq branches d'une étoile incrustée sur le plateau. Elle installa sa barrique dans le cellier et, avec d'autres serviteurs, fit la navette avec des pichets en empruntant l'escalier en spirale construit autour du puits central, pour que les invités n'eussent pas à manquer de nectar à réjouir les palais.

Si elle enviait les tenues luxuriantes en brocard des dames, elle sentait bien que ses charmes ne passaient pas inaperçus malgré sa robe simple et peu colorée. Cependant, elle n'avait d'yeux que pour le chevalier, son cœur battait plus fort dès qu'il approchait et lui demandait d'expliquer à ses compagnons les secrets de ses mains de fille de Bacchus. Quand la nuit tomba, sa barrique était presque vide. Les torches du cellier fumaient et indisposaient Ermeline. Elle sortit prendre l'air et se dirigea vers le nymphée, le bassin au pied du pignon méridional, baigné par la source du puits. Elle fut surprise par la fraîcheur qui semblait

entourer la vaste bâtisse. Une grande cape bleue avait été abandonnée sur une grille par une damoiselle négligente. Elle s'en couvrit pour se réchauffer puis virevolta pour s'imaginer un instant être la dame du seigneur de Maulnes. Elle se retrouva nez à nez avec le chevalier, en galante compagnie. La déception s'insinua en elle comme la vouivre du bassin. Elle s'était vraiment raconté des histoires, imaginé une idylle improbable avec Jehan qui n'était pas de son milieu et ne manquait pas de courtisanes. Elle leur fit une légère révérence et leur tourna le dos pour rejoindre le cellier qu'elle n'aurait jamais dû quitter puis rapporter la cape qu'elle venait de trouver afin que l'habit retrouvât sa propriétaire.

Le chevalier n'avait pu deviner son œil noir dans la pénombre mais perçu sa gêne certainement. Il la rattrapa avant la porte du cellier. Il commença par lui faire grief d'avoir pratiquement commis un vol puis lui présenta ses excuses quand elle justifia son comportement. Il lui prit la main en disant qu'elle était très belle avec la cape qui appartenait justement à la personne qui l'accompagnait. Elle pouvait bien la garder maintenant, la damoiselle la croyait souillée à jamais par une paysanne, réaction qu'il n'approuvait pas mais dont il se félicitait pour Ermeline, car jamais la bienséance n'aurait pu l'autoriser à lui offrir un tel présent. En d'autres circonstances, Ermeline se serait jetée dans ses bras, là elle s'enfuit à toutes jambes à travers la prairie que la pleine lune faisait miroiter, avant de disparaître, happée par la forêt toute proche. Sa vexation était plus grande que les douves du château de Maligny. Comment avait-il pu la soupçonner de n'être qu'une petite voleuse ? Etait-elle donc si naïve ? Elle ne s'était pas retournée. Elle aurait vu Jehan la regarder, impuissant et contrarié de la situation qu'il avait créée.

Depuis leur arrivée au château, la belle Ermeline avait supplanté la finesse de son vin dans le cœur du chevalier. Mais il n'avait pas eu le temps de le lui montrer, entraîné par ses amis et l'ambiance de la fête, il n'avait pas tenu la lice au cours de la soirée. Il s'était mal conduit, à l'instant, avec elle, en ne lui faisant pas confiance, mais sa conscience tournait au ralenti, bercée par les divines agapes de la soirée et par le vin de Maligny dont il avait un peu abusé de l'excellence. Quand il la vit disparaître au loin, il retourna au nymphée et y puisa l'eau à pleines mains pour se rafraîchir le visage et retrouver ses esprits, un peu chagrins.

La lune était déjà bien haute dans le ciel étoilé quand il s'élança sur son coursier à la poursuite d'Ermeline. Elle avait suivi le chemin emprunté à l'aller mais s'était rapidement assoupie au pied d'un chêne, enroulée dans sa cape. Fille de la campagne, ni la noirceur de la forêt au milieu de la nuit, ni les bêtes sauvages ne lui faisaient peur, et les vagabonds avaient posé leur baluchon dans une grange isolée depuis bien longtemps. Le trot du cheval la réveilla. Son prince la cherchait, ce ne pouvait être que lui. Le cheval décela sa présence et Jehan sauta à terre. Deux ombres se firent face et personne ne put lire le regard de l'autre. Il n'y eut bientôt qu'une forme au pied du chêne et plus de titre ou de rang pour séparer deux âmes bouleversées par Cupidon.

On ne sut pas où ils passèrent la fin de la nuit. Une monture avec un seigneur et une damoiselle juchée en amazone fut signalée dans la région le lendemain. Ermeline ne retrouva sa demeure de Maligny que plusieurs jours plus tard. La vigne avait encore poussé et elle dut se remettre à la tâche. Il n'y avait plus de cavalier pour l'attendre sur le chemin. Il était reparti, le prince charmant, en donnant promesse de revenir. Serait-il de retour pour les vendanges ? Mais en quel an de grâce ? Ne lui avait-il pas donné un gage d'amour ?

Le dur travail de la vigne laissera peu de temps à Ermeline pour penser et se languir, juste garder l'espoir qui fait tenir, mais la notoriété de son vin s'étendit dans toute la Bourgogne, en Champagne et jusqu'aux portes de l'Île de France, depuis qu'il avait été apprécié à Maulnes, les cinq branches de l'harmonie.

Le maire et les membres du conseil municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

Ils vous convient à célébrer l'année nouvelle,

### le VENDREDI 4 JANVIER à 18h 30mn, au caveau,

pour la séance des vœux où seront accueillis les nouveaux habitants et les enfants nés en 2018.



# NOLU .